La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

52me année. MONTREAL, SAMEDI MATIN, 20 MARS 1880. No. 163

LA BANQUE D'HOCHELAGA

Nouvel appel de versements.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les actionnaires de la Banque d'Hochelaga, qui n'ont pas encore payé les troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième versements de dix par cent (10 p. c.) chacun sur les actions par eux souscrites, tant dans la première que dans la deuxième émission du fonds capital de la dite Banque, sont requis de payer les dits versements dans les bureaux de la dite Banque, à Montréal, comme suit :

Le 3e versement de dix par cent (10 p. c.) le 6 mars prochain
" 4e " " " 6 avril "
" 5e " " " 7 mai "
" 6e " " " 7 juin "
" 7e " " " 7 juillet "
" 8e " " " 7 août "
" 9e " " " 7 sept. "
" 10e " " " 7 octobre "

Par ordre du bureau,

J. E. BRAIS, Caissier.

Montréal, 29 janvier 1880.—124

"Canada Mutual Building Society" DE MONTREAL.

Montréal, 3 Mars 1880.

Conformément à une requête qui m'a été faite, je convoque par les présentes, UNE ASSEMBLEE GENERALE ET SPECIALE des actionnaires de la *Canada Mutual Building Society* de Montréal, dans le but tel que dit dans la requête, de mettre la dite société en liquidation sous l'acte du Parlement intitulé : "Acte pourvoyant à la liquidation des affaires des sociétés de Construction dans la Province de Québec."

La dite assemblée devant avoir lieu aux bureaux de la Société, No. 210, rue St. Jacques, MERCREDI, le 24 Mars courant, à 3 heures P. M.

C. E. SAUNDERSON, Président.
J. B. HUTCHESON, Secrétaire-Trés. 152

District de Montréal.

UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DE LA REINE, (juridiction criminelle,) pour le District de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la Cité et District de Montréal,

MERCREDI, le vingt-quatrième jour de Mars courant, à DIX heures de l'avant-midi.

En conséquence je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district, et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes. Je donne aussi avis à tous les Juges de Paix, Coroners et Officiers de la Paix pour le District susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs records.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal, 15 mars 1880. 159

CHEMIN DE FER Q. M. O. & O.

DIVISION EST

A partir de LUNDI, le 2 FEVRIER, les trains marcheront sur cette division comme suit :

	Malle	Mixte.
Départ de Montréal	2.15 p.m.	5.20 p.m.
Départ de Trois-Rivières	6.15 p.m.	4.15 a.m.
Arrivée à Québec	9.25 p.m.	9.00 a.m.
Départ de Québec	9.30 a.m.	5.30 p.m.
Départ de Trois-Rivières	12.45 p.m.	4.00 a.m.
Arrivée à Montréal	4.10 p.m.	8.50 a.m.

Les Trains laissent le Mile-End dix minutes plus tard.

Bureaux-Généraux, 13, Place d'Armes.

STARNES, LEVE & ALDEN, Agents de billets, 202, Rue St. Jacques, et 158, Rue Notre-Dame, Montréal.

J. T. PRINCE, Agent Général des Passagers.

Montréal, 6 Février 1880. 126—r

Chemin de Fer du Gouvernement

DIVISION OUEST.

Chemin de Fer Q. M. O. & O.

LA ROUTE LA PLUS COURTE ET LA PLUS DIRECTE POUR OTTAWA.

A et après LUNDI, le 12 JANVIER, les Trains laisseront la Gare d'Hochelaga comme suit :

[illegible]

STARNES, LEVE & ALDEN, Bureaux-[illegible] Rue St. Jacques, et [illegible] Rue Notre-Dame.

C. A. SCOTT, Surintendant-Général de la Division Ouest.

C. A. STARK, Agent pour le Fret et les Passagers.

Seule Ligne Directe pour la France.

Compagnie Generale Transatlantique

ENTRE

New-York

ET LE

HAVRE

[illegible]

France, Trudelle ... 11 Mars ... A.M.
[illegible] ... A.M.
Labrador, Sangüer ... 14 Avril ... A.M.

[illegible]

Les voyageurs pour la France [illegible]

LOUIS DE BEBIAN, Agent, [illegible] Broadway

[illegible] pour Montréal

SOURCES CALEDONIA.

Situées entre Montréal et Ottawa.

Le Grand Hôtel

Ce célèbre lieu de réunion si salutaire pour la santé et si agréable pour l'été, sera ouvert depuis le 1er Juin à la fin d'Octobre. De grandes améliorations ont été apportées dans l'aménagement de cet hôtel ou les prix ne sont que de $1.50 à $2.50 par jour ; à la semaine, de $8.00 à $17.50. Les enfants au-dessous de 12 ans ne paieront que moitié prix ; ceux au-dessous de cinq ans accompagnés de leurs nourrices ne paieront pas. Conditions spéciales pour les bonnes et les domestiques. Les eaux sulfureuses, salines et gazeuses ont une réputation universelle et ceux qui prennent des bains de ces eaux sont certains d'obtenir la guérison des maladies telles que rhumatismes, les affections sanguines, les maladies de la peau, du foie, des rognons et toutes les maladies de même nature. Les plus hautes autorités médicales les ont recommandées.

Envoyez une carte postale à la compagnie du Grand Hôtel, à Ottawa et vous recevrez un guide complet, décrivant les différentes lignes de chemins de fer du Canada et des Etats-Unis et tous les renseignements indispensables aux voyageurs. S'adresser aussi à M. Thomas J. bb, No. 224, rue St. Urbain, à Montréal, qui est chargé de l'administration du Grand-Hôtel et qui se fera un plaisir de donner de vive voix ou par écrit tous les renseignements nécessaires.

10 Mars. 154 sm

HOTEL WINDSOR

MONTREAL.

Situé au Carré de la Puissance, isolé de toute autre résidence.

Au WINDSOR on jouit d'un air pur et frais, de tout le confort et de toutes les commodités que peuvent fournir les meilleurs hôtels de l'Amérique.

Le service est fait avec promptitude et célérité. L'intérieur est égal aux hôtels de première classe.

Le prix est chargé suivant la location des chambres et est aussi bas que dans tout autre hôtel.

R. H. SOUTHGATE, Gérant.
JAMES WORTHINGTON, Propriétaire.
Juillet.—248 a

ST LAWRENCE HALL.

Depuis trente ans, cet Hôtel, généralement connu sous le nom de "St. Lawrence," été le rendez-vous de tous les voyageurs et touristes dans l'Amérique du Nord, et a été occupé par tous les souverains et autres nobles personnages qui ont visité la ville de Montréal.

Cet hôtel vient d'être repris par son ancien propriétaire, M. HENRY HOGAN, qui en a reparé l'intérieur convenablement et avec goût et a meublé les appartements à neuf.

Cet hôtel est admirablement situé dans le centre de la ville, près du Bureau de Poste, des principales Banques, des édifices publics des Cours, des Bureaux d'Echange, des Chemins de fer et des Bureaux de Télégraphie.

Cet Hôtel est sous la direction de M. SAMUEL MONTGOMERY, et sous la surveillance immédiate et personnelle de M. HOGAN, qui, plus que tout autre, possède les qualifications nécessaires pour la gestion d'un hôtel tel que le St. Lawrence Hall et qui s'est fait une réputation de politesse et de générosité.

11 juin.—a 238

AVIS.

NOUVEAU RESTAURANT !

Coin de la Côte de la Place d'Armes et de la rue Craig,

Ancienne salle d'attente des Chars Urbains.

Six billets de repas pour $1.
Repas à toute heure. Lunch à bon marché, diner de 11.30 a.m. à 4 p.m.
Aussi Huîtres, Pâtisseries et Crême à la Glace, Bière de Gingembre, Cidre, Limonade, Cigares.
Une visite est respectueusement sollicitée.
Ouvert le dimanche.

RESTAURANT VICTORIA

Salle à Diner en haut pour les Dames. Diner de midi à 4 p.m. Six billets de Diner pour $1.

JONES & McPHERSON, 192, rue McGill.

Bien patronisé par les marchands et les [illegible]

20 nov.—8m c 67

NEW-YORK HOUSE

Par repas, 25c ; par semaine, $3.25 ; par mois, $13 ; pension et logement [illegible]

626, Rue Lagauchetiere.

22 Janvier. 113—m

Maison aux Provisions Victor

NO. 1866, RUE STE. CATHERINE

Ceux qui désirent avoir des Viandes première qualité, [illegible]

22 Décembre. 95—sm

REGARDEZ ICI !

Il n'est pas de plus grand [illegible]

MONTREAL MILK COMPANY

Depot — 70, rue St. Antoine

[illegible] prompte attention.

J. K. FREEMAN, Gérant.

18 Octobre. 25—r

Farine préparée pour les Patisseries.

Cette Farine a reçu la récompense d'UNE MEDAILLE D'HONNEUR à la Grande Exposition Internationale de Paris.

Le public est respectueusement averti que [illegible] BRODIE & HARVIE [illegible]

Brodie & Harvie

Coin des Rues Craig et Bleury.

22 Janvier. [illegible]

LICENCES DE MARIAGES

ACCORDÉES PAR

Wm. F. Lighthall, N. P.

44—RUE ST. JACQUES—44

Argent à prêter sur propriétés de ville

15 Janvier—8m c 108

TRENTIEME COMPTE-RENDU ANNUEL

DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCE "ÆTNA" SUR LA VIE

DE HARTFORD, CONN.

ACTIF de la Compagnie au 1er Janvier 1879, au prix coûtant		$23,761,842 07
RECETTES.		
Primes reçues en 1879	$2,491,186 84	
Intérêts reçus en 1879	1,850,710 40	4,350,897 30
		$28,112,739 39
DÉBOURSEMENTS		
Réclamations sur décès	$1,376,627 43	
Dotations échues	779,185 57	
Dividendes payés aux porteurs de police, etc	879,220 88	
Ré-assurances	9 800 37	
Commissions	213,586 59	
Agents—Indemnité aux médecins examinateurs, etc	202,468 77	
Taxes et profits et pertes	152,4.3 77	$,612,911 48
ACTIF au 31 décembre 1879 au prix coûtant		$24 4?0,827 01
Intérêts accrus au 31 décembre 1879		612 138 19
Primes à recevoir		109,865 03
Primes trimestrielles et bi-annuelles		109,792 94
Valeur de garanties au-dessus du prix coûtant		306,575 63
Total général de l'actif		$25,6.6,193 41
PASSIF.		
Pertes et réclamations non reclamables actuellement	$154,507 74	
Dividendes non dus aux porteurs de police	119,827 80	
Réserves sur polices	21,480,026 79	
Dépenses sur Primes non collectés	48,831 72	
Réserve pour dépréciation sur les valeurs foncières	7,000 00	
Diverses autres items du Passif	9,255 36	22,072,408 82
SURPLUS EN FAVEUR DES PORTEURS DE POLICE.		
Par la *Connecticut and Massachusetts Standard*		$3,584,147 00
Par la *Standard of New-York and Canada*, excédent		5,000,000 00

SUCCURSALE DE MONTREAL :

J. R. ALEXANDER, M.D., Gérant.

SUCCURSALE DU CANADA EST :

ORR & CHRISTMAS, Gérants.

BUREAUX : No. 126, RUE St. JACQUES.

The Liverpool & London & Globe

COMPAGNIE D'ASSURANCE

ACTIF........ $30,500,000

Montant investi en Canada........ $900,000

Assurances contre le Feu prises aux taux les plus modérés.

CYRILLE LAURIN, Agent de la Cité. G. F. C. SMITH, Secrétaire résident

Bureau Principal et Succursale en Canada, 16, PLACE D'ARMES, Montréal.

19 Février. 137—r

The Citizens Insurance Company OF CANADA

CAPITAL SOUSCRIT $1,188,000

Votre encouragement est sollicité en faveur de la plus ancienne Compagnie d'Assurance de Montréal.

DIRECTEURS—Sir Hugh Allan, Président, Henry Lyman, Vice-Prés., Andrew Allan, N. B. Corse, Robert Anderson, J. B. Rolland.

GERALD E. HART, Gérant-Général.
DOMINIQUE DEROME, Gérant des Départements de la Vie, des Garanties et des Accidents.
ARCH. McGOUN, Secrétaire-Trésorier.
ARTHUR DESFOSSES, Agent de la cité.
F. W. CAMPBELL, M. D. } Médecins Examinateurs.
E. H. TRUDEL, M. D. }

Assurances contre le Feu, sur la Vie, les Garanties et les Accidents effectuées à des taux modérés en s'adressant au Bureau Principal à Montréal, 179, RUE St. JACQUES.

QUEBEC, Owen Murphy, Agent.
SOREL, James Morgan, do
TROIS-RIVIERES, J. G. A. Frigon, Agent.
" E. A. Rocheleau do
JOLIETTE, Dr. M. S. Boulet, Agent.
ST. HYACINTHE, F. Bartels, do
SHERBROOKE, W. C. Lyford, do

18 Septembre. 8—r

Compagnie d'Assurance

"NORTH BRITISH & MERCANTILE"

Sur la Vie et contre le Feu, établie en 1809

Capital souscrit $10,000,000 ; Capital payé $1,250,000. Fonds total accumulé, $10,430,485. Revenu annuel, $4,856,008.

Bureau général pour le Canada : 72, rue St. François-Xavier.

Directeurs locaux : [illegible] M. MacDougall, Davidson ; William Ewing, Inspecteur. [illegible]

M. H. GAULT, Agents pour la Province de Québec.

Feu et Marine

COMPAGNIE D'ASSURANCE

British America

INCORPOREE EN 1833.

Actif - - - $1,100,876

Propriétés de toutes descriptions assurées contre le feu et les périls de la navigation aux prix courants.

Polices Océaniques [illegible]

M. H. GAULT, Agents pour la Province de Québec.

J. Wentworth Hill,

EMMAGASINAGE.

Bon magasin pour toutes sortes de marchandises en entrepôt ou libres.

Entrepôt No. 73.

Magasins : Coin des Rues William et Queen

BUREAU : 49, RUE WILLIAM.

Références—J. D. Crawford, Ecr., Henry Ogden, Ecr. MM. Wm. Dow & Cie. MM. Henry Chapman & Cie, MM. J. M. Douglas & Cie.

C. SUMNER BURROUGHS

Collecteurs de Loyers et de Dettes à la Ville et à la Campagne.

BUREAU—No. 2, "Exchange Bank Chambers," 102, RUE FRANÇOIS-XAVIER, (Établies 1850.)

Boîte de Poste, Boîte 501, Montréal.

Clients de la campagne représentés aux Cours et [illegible] Collections rapides et retours immédiats.

27 Juin. 248—m

Samuel Green

COURTIER, etc.,

22, RUE St. JEAN, 22

MONTREAL

24 Avril. [illegible]

PATENTES.

F. H. REYNOLDS

Successeur de CHARLES LEGGE & Cie.

SOLLICITEUR DE PATENTES

162, Rue St. Jacques.

1 Juin 241—a

POLICE SECRETE DE LA PUISSANCE

ET DES MARCHANDS.

Bureaux : 214, Rue St. Jacques, Montréal.

Cette Agence est prête à s'occuper de toutes affaires légitimes ayant rapport à la police secrète qui lui seront confiées par les Compagnies d'Express, de Chemins de Fer ou d'Assurances, les Banques ou Individus. Toutes communications strictement confidentielles.

J. FAHEY, Gérant.

Résidence privée : No. 15, RUE GOSFORD. Toutes affaires en dehors de la ville recevront une prompte attention.

7 Février. 126—s m

F. J. Stephenson

[Successeur de James Muir.]

AGENT DE MAISONS et D'IMMEUBLES.

Une attention spéciale est portée à l'achat et à la vente d'immeubles, au louage de magasins et résidences, à la négociation de prêts sur propriétés, à la perception et agence générale d'affaires de commerce.

Bureaux : No. 210, Rue St. Jacques, Montréal.

(En face de la Salle Nordheimer.)

REFERENCES.

M. H. Gault, Ecr., M.P. | MM. Evans Frères
MM. Robertson, Linton & Cie. | MM. Gault, Frères & Cie.
John Fair, Ecr.

3 Février. 123—m

SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTIONS

Métropolitaine	50 p. c.
St. Jacques	45 p. c.
Canadienne-Française	45 p. c.
Jacques-Cartier	45 p. c.
Hochelaga	30 p. c.
Artisans	30 p. c.
Montarville	20 p. c.

BARRE

Achètera les parts aux prix ci-dessus.

COMMISSION : $2 par part.

BARRE, BARRÉ, BARRÉ,

Se charge de louer les maisons, principalement pour la [illegible]

20, — RUE NOTRE-DAME, — 20

BARRE.

ARGENT

A PRÊTER

SUR PROPRIÉTÉS DE VILLE

Pour un terme fixe ou payable par remboursements annuels si on le préfère.

Nous achetons aussi des Balances Hypothécaires, dues sur Fermes, depuis trois à vingt années.

PARENT & Frères

SYNDICS OFFICIELS

ET AGENTS D'IMMEUBLES

237, RUE St. JACQUES

MONTREAL.

27 Février. 144—r

ARGENT A PRETER

PAR SOMME DE

$3,000 et au-dessus

Sur propriétés bâties dans la ville.

Richard J. Wynne

Agent financier et d'immeubles, 24, Rue St. Jacques.

ARGENT A PRÊTER

$20,000 *sur propriétés de ville.*

S'adresser à

JOBIN & PERODEAU, Notaires et Commissaires, Q. & O., No. 4, Rue Ste. Thérèse.

Montréal, 20 Février 1880. 162—l

Le Tarif des Douanes de la Puissance du Canada pour 1879.

A vendre chez tous les libraires, papetiers et marchands de journaux.

18 août

FINANCES.

Montréal, 19 Mars 1880.

Le marché est très faible et bien *dull.* Tout les stocks ont baissé d'une demie à 1 o|o.

VENTES

Avant-midi :

Bank of Montreal — 5 à 140½, 6? à 140½, 25 à 138 x d.
Merchants Bank—10 à 94½.
Montreal Telegraph Co—121 à ?

Après-midi :

Bank of Montreal—5 à 140½.
Merchants Bank—15 à 94½, 27 à
Bank of Commerce—275 à 118½, ?? à 118½.
City Gas Co—50 à 121½.

BOURSE DE MONTREAL.

STOCKS	Pair des actions.	Dividendes derniers six mois.	Vendeurs par $100.	Acheteurs par $100.
Bank of Montreal	$200	5 p.c.	140½	140½
Ontario Bank	40	3 p.c.	76½	76
Bank of British North America	£50 stg.	3½ p.c.		
Consolidated Bank	$100			
Banque du Peuple	50	2 p.c.	69½	68
Molsons Bank	50	3 p.c.	80	78½
Bank of Toronto	100	3 p.c.	129	124
Banque Jacques-Cartier	25	2½ p.c.	69½	68
Merchants' Bank	100	3 p.c.	94½	94½
Eastern Townships Bank	50	4 p.c.		
Quebec Bank	100	3 p.c.		
Banque Nationale	50	2 p.c.		
Union Bank	100	2 p.c.		
Mechanics' Bank	50			
Can. Bank of Commerce	50	4 p.c.	118½	118½
Banque Ville-Marie	100	3 p.c.		
Dominion Bank	50	4 p.c.		117
Bank of Hamilton	100	4 p.c.		101
Maritime Bank	100			
Exchange Bank	100			
Federal Bank	100	3 p.c.	108	105
Imperial Bank	100	4 p.c.		
Standard Bank	100	3 p.c.		
Intercolonial Coal Co	100		22½	17½
Huron Copper Bay				
Montreal Mining Co				
G. T. R. 7 p.c. stg. Bonds				
C. & St. L. 6 p.c. stg. Bonds				
Montreal Telegraph Co	40	3 p.c.	97½	92½
Dominion Telegraph Co	50	2½ p.c.		
Richelieu & O. Nav. Co	100	2½ p.c.	30½	30½
City Passenger R'y Co	50	5 p.c. p. an	95	93½
City Gas Co	40	5 p.c.	122	121½
New Gas Stock				
Merchants' Exchange	400			
Cie de Prêt et Crédit Fonc.	50	3½ p.c.		
Can. Eng. & Mach. Co				
Quebec Fire Assurance Co				
Montreal Inv'nt Ass. Stock				
Canada Cotton Co				
Cornwall Manufact. Co				
Montreal Warehousing Co				
Graphic Printing Co				
North American Car Co				
Mont. Building Associat.	50	2 p.c.		
Mont. Loan & Mortgage Co	50	3½ p.c.		
Cold Brook R'g Mills Co				
Sealing and Fishing Co				
Quebec & G. P. S. S. Co				
Western Assurance Co				
Royal Can. Insurance Co	100	5 p.c.	47	45
Adams Tobacco				
Dominion Stock 5 o|o	100			102½
Dominion Bonds				
Gov. Deb. 6 p.c. stg				
" " 6 p.c. cy				
" " 5 p.c. stg				
" " 5 p.c. cy				
Harbor 6 p.c. Bonds	100			
Montreal 7 p.c. Stock	100			
" 6 p.c. Bonds	100			
Montreal Corp. 6 p.c. Bonds	100			
M. W. W. 6 p.c. Bonds				

L. J. FORGET & Cie., Courtiers, Membres de la Bourse, 348, Rue Notre-Dame, Edifice de la Banque d'Echange.

TEMPERATURE observée à l'ombre par Hearn & Harrison, opticiens, No. 242, Rue Notre-Dame, 19 Mars 1880 :

8 A.M.	1 P.M.	P.M.
25o	37o	30o
Maximum.	Minimum	Moyenne
39o	19o	29o

D'après la marque du baromètre.

8 A.M.	1 P.M.	6 P.M.
30.15	30.15	30.05

RAPPORT DE LA HALLE-AUX-BLE

Montréal, 19 Mars

FARINES—Le marché est tranquille et sans changement ; les cotes sont fermes. Ventes rapportées ; 50 quarts supérieure extra à $6.15 ; 100 do extra à $5.90 ; 50 do forte de boulangers à $6.35 ; 50 do de choix à $6.60.

Supérieure extra	$0 00	à	$6 15
Extra superfine	0 00	—	6 00
De Goût	0 00	—	0 00
Extra du [illegible]	0 00	—	5 90
Superfine	5 50	—	5 60
Forte de boulangers	6 25	—	6 60
Fine	5 00	—	5 10
Moyenne	4 85	—	4 50
Recoupes	0 00	—	0 00
Farine en sac d'Ontario	2 85	—	2 95
Farine en sacs de la cité (livrée)	0 00	—	3 20

ORGE—Nominal.

FARINE D'AVOINE—Ontario, $4.50 à $4.60.

SEIGLE—Nominal.

AVOINE—De 00 à 32.

POIS—A 80c par 66 lbs.

FARINE D'AVOINE—De $2.90 à $3.00.

BLE-D'INDE—Environ 70c, droit payé.

BLE DU CANADA—Blé du printemps, nominal, de $1.38 à $1.4?.

BEURRE—De l'Ouest, 14c à 18c ; Brockville et Morrisburg, 17c à 20c ; Eastern Townships, 19c à 21c ; *Creameries*, de 26c à 28c.

FROMAGE—De 14 à 16c selon la qualité.

SAINDOUX—De 10c à 10½c.

PORCS—Mess, de $16.00 à $16.50.

JAMBONS—De 11c à 12½c.

VIANDE FUMÉE—De 9c à 10½c.

ALCALIS—Pots, environ $3.70 par 100 lbs.

PORCS ABATTUS—De $5.25 à $5.50.

GRAINES—Trèfle, $3.80 à $4.00.

New-York, 19 Mars 12.10—Blé, irrégulier ; Chicago, $1.38 à $1.40 ; Milwaukee, $1.40 à $1.42 ; Ambre, $1.40 à $1.41.

Blé-d'Inde—Calme ; No. 2 à 59.

Avoine—Calme.

Reçu :—Blé, 100 000 mts ; blé-d'inde, 167,000 mts ; avoine, 41,000 mts ; orge, 900 mts ; seigle, 9,900 mts.

Chicago 19 Mars—Blé — Reçu : 55,000 mts ; expédié, 51,000 mts.

9.30 a. m.—Ouvert à $0.00 pour Avril ; $1.1? pour Mai.

11.38 a.m.— $1.17½ pour Avril ; $0.00 à $1.18 pour Mai.

Blé-d'Inde—Reçu : 278,000 mts ; expédié, 222,000 mts.

9 33 a.m.—Ouvert à 33½ pour Mai.

11.32 a.m.—De 00 à 00 pour Mars ; 38½c pour Mai.

Avoine—Reçu : 61,000 mts ; expédié, 41,000 mts.

11.36 a.m.—00 pour Avril ; 33½ pour Mai : 00 pour Mai.

Orge—Reçu 12,000 mts ; expédié, 13,000 mts.

9.30 a.m. — Porcs — Ouvert à 00 00 pour Avril ; $11.05 pour Mai.

11 39 a.m. — A $1.80 pour Avril ; $10.95 pour Mai ; $00.00 pour Juin.

9 34 a.m.—Saindoux—Ouvert de $0.00 à $0.00 pour Avril ; $ .00 à $7.10 pour Mai.

11.39 a.m.— A $7.00 pour Avril ; $7.07½ pour Mai.

Milwaukee, 19 Mars — Blé — Reçu, 32,000 mts ; expédié, 6,000 mts.

9 34 a.m.—Ouvert à $1.14½ pour Avril.

11 38 a.m.—A $1.13½ pour Avril ; $1.17½ pour Mai.

PRODUITS REÇUS—19 Mars

	G.T.R.	Q.M.O.O.	S. E.
Blé, mnts	2400	400	....
Pois, mnts	600	900	....
Orge, mts	....	300	....
Farine, qrts	1030	....	....
Alcalis, qrts	11	2	....
Beurre, tinettes	10	48	....
Fromage	1410	....	....
Cuir, rlx	87	180	....
Porcs abattus, bcts	87	64	....
Tabac, bcts	54	....	....

INFORMATIONS GENERALES.

—M S. J. Remington, maire de St. Etienne a été nommé préfet du Saint Maurice.

—Il y a peu de temps, un juge de New York condamnait simplement à 100 dollars d'amende une misérable femme qui, pendant de longs mois, avait torturé sa fille adoptive, âgée de neuf ans, la faisant asseoir sur des poëles brûlants ou lui mettant du poivre rouge dans la bouche et dans les yeux. Avant hier, la cour des Special Sessions avait à juger Anna Bennerman qui avait choisi pour martyr son petit neveu, Max Salomon, âgé de trois ans. Les médecins ont constaté les blessures que ce pauvre enfants avait reçues, et la cour a pensé qu'un mois de pénitencier était suffisant pour punir son bourreau. Le public était indigné, et Anna Bennerman a accueilli cette sentence avec un sourire.

—L'*Echo du Nord* raconte ainsi un fait assez étrange qui vient de se passer à Valenciennes :

Samedi soir, un individu inconnu, taillé en hercule et portant sur l'épaule une énorme malle, se présentait chez Mme X. aubergiste près de la porte de Mons, et demandait une chambre pour la nuit. Mme X.. lui en indiqua une au second étage puis lui offrit de l'aider à monter sa malle qui paraissait fort pesante. L'inconnu refusa, alléguant que la malle contenait des objets très précieux et très fragiles. Il ajouta qu'il la monterait seul dans le courant de la soirée et qu'en attendant il allait la déposer dans coin de l'estaminet. La cabaretière ne fit aucune objection.

A onze heures la malle n'était pas encore montée. Comme c'est l'heure réglementaire pour la fermeture des cafés, Mme X... s'apprêta à mettre ses volets. Elle allait franchir le seuil de la porte, lorsqu'un bruit insolite, parti du fond de l'estaminet, vint frapper ses oreilles ; elle se retourna et s'aperçut que la malle remuait. On juge de son effroi. La malheureuse femme laissa tomber ses volets et s'affaissa sur une chaise, plus morte que vive.

Quelques instants après, un gendarme entrait dans l'établissement. "Il est onze heure un quart, dit-il, en s'adressant à Mme X.. ; votre estaminet est encore ouvert, je vous dresse procès verbal."

La cabaretière, quelque peu remise de sa frayeur, lui expliqua pourquoi elle n'avait pas encore fermé. Le gendarme la traita de peureuse et lui offrit d'ouvrir la malle. Au même moment, celle-ci remua de nouveau et il en sortit un faible cri. "Diable ! s'écria le gendarme, il y a là dessous quelque mystère que je veux éclaircir." Là dessus il tira son sabre et fit sauter le couvercle de la malle. Il en sortit un solide gaillard qui le revolver au poing, se précipita sur le gendarme ; mais celui-ci était sur ses gardes. Il lança un coup de sabre au mystérieux personnage qui se laissa arrêter après une courte lutte. Inutile d'ajouter que le possesseur de la malle a été également mis en état d'arrestation.

Il paraît certain que le but de ces deux audacieux individus était de dévaliser Mme X.....

—On ne voit pas souvent, dit le *Bulletin français*, un acteur de cent ans jouer la comédie. Le fait vient pourtant de se produire à Toulouse où l'on applaudit chaque soir le comique Graffetot. Il est né le 2 juillet 1780, a débuté à quinze ans en pleine Révolution, a joué successivement à Bobino, au théâtre Montansier, à la Gaîté, à Nantes et à Toulouse où il s'est fixé. C'est le comédien le plus âgé de France, et il paraît qu'il est encore bien amusant.

—La petite ville d'Urfa, en Chaldée, l'ancienne Ur de la Bible, lieu de naissance du patriarche Abraham, vient d'être presque entièrement détruite par un incendie. Le feu a éclaté dans la soirée du 24 janvier ; la plupart des habitants ont transporté leurs objets précieux dans l'habitation connue sous le nom de "Bet Khalil Allah" (maison de l'ami de Dieu), que l'on montre encore au voyageur comme la demeure où est né Abraham. Cette maison a été préservée.

MASKINONGÉ—Mr Ludger Ayotte, marchand a été pour la deuxième fois nommé maire de la dite municipalité ; et Mr L. E. Galipault, notaire, a été continué dans la charge de secrétaire.

CONFLIT FRANCO-AMERICAIN — On lit dans une correspondance de New York au *Courrier-Journal* de Lowell, Kentucky :

Mme Outrey a trois charmants enfants qui, le lendemain de l'arrivée de Mr Lesseps, ont invité ses enfants à une promenade au parc. Les enfants de Lesseps sont habillés à la française, les jambes nues des chevilles aux genoux. Ayant été exposés au soleil brûlant de Panama, leur peau est devenue brune comme de l'acajou. Quelques petits garçons américains étaient aussi à jouer dans le parc, et dès qu'ils ont vu des enfants habillés autrement qu'eux-mêmes, ils se sont mis à les taquiner et à appeler le jeune de Lesseps un barbare. Le sang du jeune Français s'est échauffé, et se retournant furieusement contre un de ses tourmenteurs, il lui a arraché sa badine, l'a cassée et l'a frappé avec les débris. Les bonnes sont intervenues et ont séparé les belligérants avant qu'il y eut d'autres dommages. Un instant après, les petits camarades étaient les meilleurs amis du monde.

AIGUILLE DANS LE VENTRE—James Flanigan, sans domicile, se plaignant de violentes douleurs d'entrailles, a été transporté avant hier soir à l'hôpital de St Vincent. Après l'avoir fait déshabiler, un médecin a remarqué qu'il avait deux bouts de fil sur l'abdomen, et en tirant le fil il a extrait une aiguille. Flanigan s'est senti immédiatement assez soulagé pour pouvoir se retirer. Il ignore comment cette aiguille avait pu pénétrer dans son corps, et il est fort heureux que la pointe ne lui ait pas perforé les intestins.

Notes Locales.

Collège Ste Marie—Les élèves de Belles Lettres du Collège Ste Marie ont donné une séance littéraire, hier après-midi, dans la salle du Collège. Sa Grandeur Monseigneur de Montréal y assistait, ainsi qu'un grand nombre de citoyens éminents. La séance a été des plus intéressantes et les élèves se sont montrés à la hauteur de leur rôle.

Concert Satter—Ce maître, le digne émule de Liszt, a encore obtenu hier soir un succès égal à ceux qu'il a déjà remporté à Montréal. L'auditoire a prouvé par ses applaudissements et ses *encore* combien il savait apprécier les talents et le goût de ce virtuose.

Sir Alex T Galt—C'est le 24 courant qu'aura lieu au St Lawrence Hall le banquet d'adieu donné à Sir Alex T Galt, à l'occasion de son départ pour l'Angleterre, où il résidera comme ministre canadien.

Recorder—La Cour du Recorder n'a pas siégé hier matin, par respect pour la mémoire de Son Honneur le Juge Sexton.

Concert Satter—Ne pas oublier le concert donné par le célèbre planiste Gustave Satter cette après midi. Les prix d'admission sont extrêmement réduits.

Rectification—Il paraît qu'il n'y a rien de vrai dans la rumeur d'après laquelle la compagnie du Richelieu et d'Ontario aurait acheté les vapeurs "Cultivateur" et "Hero." L'un des directeurs de la compagnie à laquelle appartiennent ces deux vapeurs, disait hier ne l'avoir appris que par les journaux.

Ce qui est certain, c'est que cette dernière compagnie a tenu, en février, son assemblée générale annuelle, et a nommé ses officiers pour la prochaine saison. MM. les capitaines Collette et Richer restent à leur poste.

Funérailles de Mr Sexton—Les employés de la Corporation doivent assister en corps aux funérailles de feu Mr Sexton qui doivent avoir lieu ce matin.

Terrible catastrophe.—Hier matin, vers quatre heures et demie, M. Dansereau, demeurant au No 10 de la rue Sanguinet, fut éveillé par les cris "au feu, au feu." Il ouvrit sa fenêtre et aperçut une épaisse fumée sortir des fenêtres de la maison où reposait le corps de feu Son Honneur le Recorder Sexton. Descendre sur la rue et donner l'alarme fut l'affaire d'un instant. Les pompes de la station No. 2 furent les premiers rendues. Mais déjà les flammes avaient gagné une partie de la maison, et ce fut avec peine qu'on parvint à les maîtriser.

L'incendie a pris dans la chambre mortuaire. L'homme de garde ayant ouvert la fenêtre, les tentures, poussées par le vent, prirent feu et en un moment les flammes gagnaient par le passage les étages supérieurs.

Mdes Bélanger, Sexton, les Delles Malhiot, Fair et Compton durent, pour échapper à une mort terrible se laisser glisser du deuxième étage dans la cour, au moyen d'une corde à linge. M. St Armand s'est conduit en brave dans cette circonstance, et, n'eût été son dévouement, nous aurions peut-être à déplorer aujourd'hui la mort des cinq Dames que nous venons de nommer.

On a pu sauver le cadavre intact. Il est maintenant exposé dans le bureau du Recorder, à l'Hôtel-de-Ville.

Les pertes s'élèvent à $1,500 ou $1,600 et sont supportées par Mme Comtois, qui venaient d'ouvrir une maison de pension.

Les funérailles de M. Sexton auront lieu ce matin à 8 heures et demie. Le cortège funèbre partira de l'Hôtel-de-Ville pour se rendre à l'église du Gésu, où le service aura lieu.

Mort subite.—Une dépêche télégraphique de Chicago a annoncé que M. Thomas Kershaw, marchand de grains, de Montréal, était mort subitement au Pacific Hôtel, dans cette ville. Le défunt se préparait à revenir à Montréal, lorsqu'il se sentit malade et mourut quelques instants après. Il laisse une épouse et plusieurs enfants en bas âge.

Incendie au Village St Jean Baptiste—Mercredi dernier nous disions qu'un Mr P Clavel avait subi des pertes considérables, nous étions dans l'erreur, c'est Mr Luc Bienvenu, entrepreneur de pompes funèbres, qui a souffert au montant de $4,000, dont la moitié est couverte par l'assurance.

Mr L Bienvenu continuera comme par le passé le service des pompes funèbres.

Le mouchoir de poche—Les autorités de l'Hôtel de Ville ont jugé convenable de remplacer hier le drapeau, connu sous le nom de "mouchoir de poche," par un autre drapeau de dimension plus grande.

Vol considérable—Mr King, cultivateur de la Côte St Michel, s'est fait voler dans une banque de Montréal la somme de $1,000 déposée sur le comptoir. C'était un paquet de 10 billets de $100 chacun.

Nouveaux wagons — La compagnie du chemin de fer du Vermont Central fait construire en ce moment dix wagons d'un nouveau genre spécialement destinés aux excursions. Chaque wagon aura 33 pieds de longueur et pourra contenir quarante-huit personnes. Les fenêtres n'auront ni châssis, ni vitres, mais des persiennes seulement. Les portes seront pratiquées dans les côtés des wagons et glisseront dans les rainures comme celles des voitures du chemin de fer urbain.

Affaire Gordon—D'après les dépositions, les preuves deviennent de plus en plus convaincantes contre les accusés Gordon, qui ont voulu voler le chemin de fer Q M O et O, en falsifiant des documents.

Comité de police—Ce comité s'est réuni hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Grenier.

On n'y a traité que des questions de routine

Cour Criminelle—Le prochain terme de la cour criminelle s'ouvrira le 24 courant, mais comme il y a plusieurs jours de fête légale immédiatement après cette date, on a tout lieu de croire que l'ouverture du terme sera retardée aux premiers jours d'avril. Il y a peu de causes à juger.

Annonce—Nous prions MM. les instituteurs et institutrices qui désirent s'abonner au *Journal de l'Education* de bien vouloir nous envoyer leurs adresses au plus tôt. Ils nous obligeraient doublement s'ils voulaient bien engager les parents de leurs élèves et leurs amis à souscrire à cette publication qui doit former un beau grand volume de 192 pages, chaque année.

Prix, un dollar par an payable d'avance.

J. B. ROLLAND & FILS.

—Pour la coupe, la durabilité, le goût et le prix de vos vêtements adressez-vous à J. W. Lamontagne 299, rue St. Laurent.

Pastilles "Péristaltiques" d'Harrison.—Ces pastilles, annoncées dans une autre colonne de notre journal, méritent l'attention toute particulière de nos lecteurs qui souffrent des hémorrhoïdes, constipation, dyspepsie, indigestion, maladies du foi, débilité générale. C'est un remède facile à prendre ; il est recommandé par tous les médecins.

—Une douzaine de chapeliers sont actuellement employés chez Chs Desjardins et Cie., rue Ste Catherine.

—On ne saurait trop recommander le *Sirop du Prince de Galles de Mme Harwood* pour les enfants qui font leurs dents ou qui ont la diarrhée. Le grand nombre de ceux qui s'en servent sont là pour prouver que les trois quarts des enfants qui meurent de ces maladies peuvent être sauvés par ce Sirop infaillible pour régler la digestion et arrêter les convulsions. Vendu par les pharmaciens et les épiciers, et par le propriétaire C. D. Morin, 616, rue Ste Marie, Montréal.

—Pelleteries à moitié prix chez Chs Desjardins et Cie, rue Ste Catherine, Montréal

—Question. Avez-vous un chapeau en soie d'un demi ou un siècle qui a été une fois de *bonnes pluches*, qu'il soit trop haut ou trop bas, que le fond de ce chapeau soit large comme un quart de minot, que le bord soit de dimension impossible et qu'il soit complètement cassé et amollit vous pouvez avec cet article de nulle valeur avoir le plus beau des chapeaux en soie dans les derniers goûts pour une bagatelle chez Chs Desjardins et Cie, rue Ste Catherine.

—L'Etablissement de tailleur de M. J. W. Lamontagne, 299, rue St. Laurent, est le meilleur pour la qualité des marchandises, le fini et les bas prix.

Arrivages—Mille milliers de milliers et milliers de chapeaux nous arrivent depuis plusieurs semaines et arriveront pour les magasins de Chs Desjardins et Cie, rue Ste Catherine.

La Panacée domestique de Brown est le tue-douleur le plus efficace du monde. Elle vivifiera infailliblement le sang qu'elle soit employée à l'usage interne ou à l'usage externe, et soulagera plus sûrement tout mal chronique ou aigu que tout autre tue-douleur. Elle a deux fois autant de force qu'aucune autre préparation semblable.

Elle guérit la douleur au côté, au dos ou aux intestins, le mal de gorge, les rhumatismes, les maux, et c'est le grand tue-douleur. *La Panacée domestique de Brown* devrait être dans chaque famille. Une petite cuillerée de la Panacée dans un verre d'eau chaude (sucrée si l'on veut), prise au moment de se coucher, fera disparaître un rhume. 25 cents la bouteille.

Les maladies des enfants, attribuées à d'autres causes, sont souvent occasionnées par les vers. Les *Pastilles Vermifuges de Brown* ou pastilles contre les vers, tout en tuant les vers, ne peuvent faire aucun mal à l'enfant le plus délicat. Cette très précieuse combinaison a été employée avec succès par les médecins, et reconnue absolument infaillible contre les vers et inoffensive pour les enfants. 25 cents la boîte.

Recette envoyée gratis—Pour guérir promptement la perte de virilité et autres maladies causées par l'indiscrétion ou les excès. Les ingrédients se trouvent chez tous les droguistes.

Adresser toute communication à DAVIDSON & Co., 78, Nassau, New York.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR.

L'ASSOMPTION—M Joseph Chartier, grand propriétaire et cultivateur distingué de l'Assomption, possède une vache qui, par ses qualités comme laitière, n'a pas de rivales dans tout le comté et probablement dans toute la province.

Comme ce fait soulevait beaucoup de contestations l'année dernière, M. Chartier, sur le conseil de ses amis, a décidé de constater quelle quantité de beurre il pourrait faire pendant une année avec le lait de sa vache. La chose en valait la peine, puisque du 15 mars 1879 au 15 mars 1880, M. Chartier, avec le lait de sa vache, a fait 305 livres et trois quartons de beurre de première qualité, aux dire de tous les connaisseurs. D'ailleurs il y a longtemps que le beurre, fait chez M. Chartier, est reconnu comme étant du premier beurre.

A tous ceux qui ne voudront pas croire au résultat de l'expérience faite par M. Chartier, ce monsieur offre de parier $50 contre la vache, que l'année prochaine il fera 300 livres de beau et bon beurre avec le lait de sa vache.

AUX PHOTOGRAPHES

Le Nouveau Collodion Favori à négatif

ET LE

VERNIS "HAWARDEN,"

N'ont rien de supérieur sur le marché.

On peut se le procurer seulement chez

EWING & Cie.

14, Rue DeBresolles.

4 Mars. 148—

Un Emplacement à Vendre

Dans le village de Varennes, de 60 x 188 pieds environ, avec maison, boulangerie et autres dépendances. Pour renseignements et conditions, s'adresser sur les lieux à J. N. A. Archambault, Ecr., N. P., ou à F. A. Beaudry, 67, rue St. Sulpice, Montréal. Possession au 1er Mai prochain.

28 février 1880—141 c

L'ASSORTIMENT

LE PLUS GRAND ET LE PLUS COMPLET DE

COSTUMES DU PRINTEMPS

POUR

Hommes, Enfants, Et Jeunes Gens.

CHEZ

J. G. KENNEDY & CIE.

31 et 33, rue St. Laurent

16 Mars. 150—r

La Minerve.

SAMEDI MATIN, 20 MARS 1880.

De Pauvres Histoires. Nous ne pouvons vraiment pas suffire à abattre au vol les canards qui font le tour du pays. D'un bout à l'autre de la Puissance, les journaux libéraux nous apprennent :

1o. Que le gouvernement de Québec prépare une dissolution des chambres ;

2o. Qu'il y a dissension dans le cabinet Chapleau et que l'Hon. M. Robertson est en guerre avec ses collègues ;

3o. Que Son Excellence le Lt.-Gouverneur de Québec n'approuve pas la politique de son cabinet et est venu à Ottawa pour savoir s'il peut la contrecarer ;

4o. Que l'Hon. M. Chapleau désire une coalition et a eu une entrevue avec l'Hon. M. Mercier ;

5o. Que le gouvernement de Québec est mal reçu par le gouvernement d'Ottawa, qui ne veut pas acheter son chemin de fer, ni payer le million d'arrérages qu'il doit encore à la province de Québec.

Il a suffi de lire deux numéros du *Globe* et du *Herald* pour apprendre tout cela.

Afin de procéder par ordre, nous dirons :

Qu'il n'y aura pas de dissolution des chambres et que le gouvernement de Québec n'y a jamais pensé parce qu'il est certain d'une majorité solide et sérieuse qui dépassera dix voix ;

Qu'il n'y a pas la moindre dissension dans le cabinet Chapleau et que l'Hon. M. Robertson est en parfait accord avec ses collègues, qui travaillent tous avec la plus grande harmonie ;

Qu'il n'y a aucun refroidissement entre l'Hon. M. Robitaille et son cabinet ; que Son Excellence est allée à Ottawa dans l'intérêt exclusif de sa santé et qu'elle n'a eu à consulter personne sur des prétendues difficultés qui n'ont pas l'ombre de la vraisemblance ;

Que l'honorable M. Chapleau ne désire pas de coalition, n'en demande pas, n'a jamais rencontré l'honorable M. Mercier et ne fera pas la moindre concession à aucun de ses adversaires.

Que le gouvernement de Québec n'a jamais demandé au gouvernement d'Ottawa que celui-ci achetât son chemin de fer ; que, de fait, il ne désire pas le vendre ;

Que le gouvernement d'Ottawa ne refuse pas de reconnaître la réclamation de la province de Québec, qui s'élève à au-delà d'un million d'arrérages et que le gouvernement de Québec, loin de refuser d'aller devant la Cour Suprême, a lui-même, offert, pour dégager le gouvernement d'Ottawa de toute responsabilité, d'établir son compte devant ce tribunal.

On ne dira pas que les libéraux n'ont pas d'imagination.

LE POURFENDEUR. Le rédacteur du *Franco-Canadien* a laissé dans les buissons de la ferme Gowen son habit de ministre ; mais il n'a pas déposé pour cela son sabre de colonel. De temps en temps, ce Don Quichotte du parti libéral croit voir des moulins à vent où il n'y a rien du tout et fait une battue qui, en fin de compte, ne lui laisse que la sueur au front et pas une pièce de gibier dans son havre-sac.

Il paraît que l'article de la *Minerve* sur le bill Béchard et les petits hommes du camp qu'il habite lui a tombé sur les nerfs, et, comme Jean Blanc de Paul Féval, il a eu une crise épileptique.

"Il est évident, écrit-il, que les "journaux conservateurs ne mesurent leurs hommes que par le "montant d'argent qu'ils savent "soutirer des fonds de la province "et les sommes fabuleuses qu'ils "demandent invariablement comme prix de leurs services......... "chez nos frères séparés en politique tout se fait à prix d'argent.

....

Partant de là, notre confrère parle contre MM. Langevin, Chapleau et Sénécal et autres, et naturellement élève aux nues M. Béchard qui veut empêcher l'extravagance et le gaspillage.

Qui ne connaîtrait point les antécédents du parti libéral, ses cinq années de pouvoir à Ottawa et ses vingts mois de pouvoir à Québec, on pourrait être tenté d'ajouter foi aux sorties furibondes du *Franco* contre les conservateurs. Si l'ex-ministre de la Couronne a la mémoire courte, le peuple, lui, a parfaite souvenance des faits et gestes des cabinets MacKenzie et Joly. Il sait bien que durant le règne des grits et des libéraux, ceux-ci n'ont jamais songé à réduire les salaires des ministres et des députés ; que, dans le but de favoriser leurs amis, ils ont créé des places ici et là avec de forts émoluments.

Le peuple se rappelle la création de la Cour Suprême au prix de $50,000 par année ;

L'achat de lisses d'acier au prix de deux millions de piastres, quand le pays n'en avait pas besoin ;

L'écluse du Fort Francis au prix de $200,000 ;

Le job Kaministiquia au prix de $51,000 ;

Le job de l'hôtel Neebing au prix de $5,000 ;

Le favoritisme exercé envers le Canada central au prix de $1,560,000 ;

Les $3,500,000 de taxes nouvelles imposées au pays pour payer les extravagances des ministres libéraux ;

Les sept millions de déficits de M. Cartwright ;

La corruption effrénée dans les élections, à laquelle le *big push* a servi d'illustration ;

Et la fameuse spéculation du canal Lachine, dont le rédacteur du *Franco* fut un des héros.

En présence de ces faits indéniables, comment pouvez-vous dire, M. Marchand, que les journaux conservateurs mesurent leurs hommes par le montant d'argent qu'ils savent soutirer des fonds publics ?

N'est-ce pas plutôt vous-même qui vous associez aux puffers de Montréal pour revendre au gouvernement d'Ottawa, à des prix fabuleux, certains terrains nécessaires à l'élargissement du canal ? N'êtes-vous pas un de ceux qui aviez inventé cette trappe en tout digne de celle de Ste Anne ?

Et puis vous parlez du *charlatan Chapleau* Quel a donc été ce charlatanisme qui outrage votre pudeur ? Il a consisté à combattre le coup d'Etat de M. Letellier ; il a consisté à défendre nos libertés constitutionnelles ; il a consisté à stigmatiser l'achat que le cabinet Joly avait fait du député des Trois-Rivières ; il a consisté à exposer au grand jour toutes les turpitudes administratives du gouvernement dont vous fesiez partie. Nous comprenons que vous puissiez en vouloir à l'Hon. Chapleau d'avoir étalé le scandale de la ferme Gale ; d'avoir fait connaître les *erreurs de jugement* de l'ex-ministre des terres de la Couronne, qui n'est autre que vous-même ; d'avoir dévoilé le scandale du *nut-lock*, ainsi que les déficits dûs à l'incapacité administrative du cabinet libéral ; mais c'est un charlatanisme que le peuple aime de la part de ses hommes publics, et vous, M. le rédacteur du *Franco* vous en avez eu une preuve convaincante dans le fait que vous êtes descendu ignominieusement du pouvoir, après avoir en vain sollicité, pendant deux mois, de comtés en comtés, une confiance que les électeurs n'ont pas voulu vous accorder.

Le peuple sait, en effet, comme le dit le *Franco*, mesurer ses hommes par le montant d'argent qu'ils savent soutirer du coffre public, et c'est la raison pour laquelle par son verdict dans les élections et par le vote de ses mandataires, il a appelé au pouvoir M. Chapleau, et n'a plus voulu ni des Laflamme, ni des Huntington, ni des Marchands, ni des Mercier.

Le *Franco-Canadien* comprend-il maintenant pourquoi il ne lui appartient pas de jeter gratuitement l'insulte aux chefs du parti conservateur ? Du reste, notre confrère explique en deux mots toute la vaillance du député d'Iberville, à propos de son fameux bill. "Il n'a "pas craint, dit-il, de faire face à "une opposition *qu'il savait invincible*." C'est cela : M Béchard savait à l'avance que son projet de loi ne serait point accepté, pas même par ses amis ; car s'il eut appréhendé pouvoir réussir, il se serait bien donné garde de le présenter. Il a voulu faire du capital politique ; en imposer à ses électeurs ; voilà la mesure de son patriotisme.

ACTUALITES.

(DU CORRESPONDANT DE "LA MINERVE")

(*Dépêche Spéciale.*)

Ottawa, 19 mars 1880.

Comme j'en avais exprimé l'opinion dans une de mes dernières correspondances, le bill demandant une charte pour la compagnie de chemin de fer de Montréal et de la Province, présenté en opposition à celui qui incorpore la compagnie du chemin de fer d'embranchement de Montréal et Champlain, a été rejeté par le comité des chemins de fer dans la séance d'aujourd'hui.

Sir Charles Tupper a dit à ce sujet : Que bien qu'il fut disposé à donner la préférence en tout temps aux capitaux canadiens, cependant, plutôt que de nuire au développement des voies ferrées dans une partie du pays où le besoin s'en fait sentir, il était d'avis d'accepter toutes les offres qui pourraient être faites de quelques quartiers qu'elles vinssent.

Il a ajouté, confirmant ainsi mes assertions, que par le passé on avait indistinctement accordé trop de chartes à ce sujet.

Il paraît décidé que le gouvernement agira dorénavant avec la plus grande prudence dans les questions de ce genre, et que, tout en encourageant la construction de nouvelles voies ferrées, il verra à ce que les compagnies déjà existantes ne soient pas exposées à des concurrences désastreuses.

En conséquence le président du comité a reçu instruction d'avertir les auteurs du bill en premier lieu cité, qu'il était remis à plus tard pour considération, le comité ayant décidé de fournir à la compagnie de chemin de fer Montréal et Champlain, l'occasion de mettre leur projet à exécution.

C'est à cette dernière compagnie de précipiter leurs travaux cette année, si elle ne veut pas être supplantée l'année prochaine par la compagnie rivale.

Le comité a pris connaissance d'un autre bill à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de navigation de Winnipeg et de la Baie d'Hudson. Ce bill a pour objet d'accorder une charte qui donne le droit de construire une voie ferrée devant relier le chemin de fer Canadien du Pacifique près de Winnipeg aux rivages du lac de ce nom et de là, à Norway House afin d'exploiter les rivières qui se trouvent sur ce parcours. De ce dernier endroit un chemin de fer de 172 milles de longueur atteindrait les bords de la Baie d'Hudson

Plusieurs bills concernant la construction de voies ferrées dans le Nord-Ouest ont été présentés devant le comité ; mais Sir Charles Tupper a demandé leur renvoi à plus tard afin de permettre au gouvernement d'étudier soigneusement la question et d'adopter à ce sujet une législation uniforme.

Un fait certain, c'est qu'on ouvrira dans cette partie du pays, une immense zône de terrain plus considérable que tout le Manitoba et d'une fertilité extraordinaire, tel que l'a si bien décrit le prof. Bell dans son rapport à la commission géologique. Il faut ajouter à ces avantages un climat très tempéré, circonstance qui s'explique par la nature du pays qui va toujours en s'abaissant. Le bois de construction s'y trouve aussi en abondance, et en résumé, le colon a sous la main toutes les ressources nécessaires pour son établissement.

Grâce à la voie ferrée projetée, la ville de Winnipeg se trouverait de 1760 milles plus rapprochée de Liverpool qu'elle ne l'est maintenant par le chemin de Montréal et des détroits de Belle Isle.

Quoiqu'il en soit, il est évident que la politique adoptée par le gouvernement à ce sujet sera toute de colonisation et de progrès.

M Blake n'avait aucune raison de suggérer au comité l'opportunité de voir jusqu'à quel point la voie projeté de la Baie d'Hudson pourrait faire concurrence au chemin de fer du Pacifique. Il est certain que quoiqu'il arrive, elle ne pourra jamais lui causer du dommage.

Sir Leonard Tilley, en réponse à une interpellation, a dit à la séance d'aujourd'hui qu'il ignorait complètement la destination des cent mille piastres votées en faveur de l'Irlande. Il ajouta que le gouvernement avait reçu une dépêche d'Angleterre demandant dans lequel des deux fonds déjà existants il fallait placer le montant souscrit, et qu'on avait répondu que l'administration ne voyait aucune objection à ce que l'argent fut distribué par parts égales entre le fonds de secours de Mansion House et celui de la duchesse de Marlborough.

L'Hon. Ministre des finances a terminé en disant que le gouvernement n'avait jamais autorisé qui que ce soit à employer les sommes votées à l'achat de bateaux-pêcheurs ou de matériel de pêche.

En lisant le rapport du ministre des douanes présenté à la Chambre aujourd'hui, on constate que la remise de droits accordée cette année sur le matériel de construction des navires représente un montant de $2,905. Cette concession ne s'appliquait qu'aux navires construits depuis l'opération du nouveau tarif.

A ce rapport, se trouve annexée une correspondance volumineuse, signée par les principaux constructeurs et dans laquelle ils approuvent la ligne de conduite suivie par le gouvernement jusqu'ici à propos de cette branche d'industrie.

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de Québec est passé hier à Hochelaga venant d'Ottawa en route pour Québec.

Un bon mot qui a le mérite d'être authentique. On sait qu'un convoi spécial amena à Montréal les députés d'Ottawa pour les funérailles de feu l'Hon. M. Holton. Les Hons MM. MacKenzie, Blake et Huntingdon s'étaient emparés du char officiel. M. Wright, le populaire député du comté d'Ottawa, qui ignorait ces arrangements, voulut pénétrer dans le char sacré. Etes-vous un membre du Conseil Privé ?" lui demande le garçon en charge du char. M. Wright, qui saisit la situation du coup, ne se laisse pas déconcerter : "Bon Dieu, s'écrie-t-il, moi, membre du Conseil Privé ! Est-ce que j'ai jamais acheté des lisses d'acier ou vendu des mines de cuivre pour cela !"

L'ARTICLE 7.—Voici en quels termes est conçu l'article 7 du projet de loi Ferry, et que le Sénat de France vient de rejeter

"Nul n'est admis à diriger un établissement d'enseignement public ou privé, de quelque ordre qu'il soit, ou à enseigner, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée."

Mr T A Bernier, avocat de Saint Jean, vient d'être élu président du Cercle Littéraire de St Jean. Mr Bernier est un ancien journaliste avantageusement connu ; il a redigé autrefois le *Courrier de St Hyacinthe.*

Nous lisons dans le *Journal de Québec* :

Nous avons eu l'honneur d'une visite de Mr Parent, le nouveau député de Rimouski, qui doit partir pour Outaouais.

Durant une conversation avec cet agriculteur intelligent, devenu l'élu de son comté, sur les mentions et la manière qu'il entend remplir son devoir comme député, nous avons conclu que nous avions bien eu raison d'être incrédule devant le langage tenu dans le temps par certains politiqueurs, lesquels n'ont cessé d'être sur les talons du nouveau député depuis son arrivée à Québec.

Déjà Mr Parent est à l'œuvre, comme député, et sa conduite indique bien quelle sera la voie qu'il suivra dans la Chambre, celle de donner son concours au cabinet dont il a approuvé le programme politique sur les hustings.

RAPPORT.

Assurance sur la vie "Ætna."

C'est avec plaisir que nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le 30ième rapport annuel de la compagnie d'assurance sur la vie "Ætna."

Cette compagnie, une des plus vieilles de ce pays, débuta en 1820 comme compagnie d'assurance contre le feu et sur la vie, mais ce dernier département n'entra véritablement en fonction qu'en 1850. C'est en 1853 que la charte de la compagnie fut amendée et cette dernière se trouva divisée en deux départements distincts ; l'un s'occupant des assurances contre le feu et l'autre sur la vie. Bien que les bureaux de ces deux branches de la compagnie, soient communs, elles n'ont aucun rapport entr'elles quant à la responsabilité qu'elles peuvent encourrir dans leurs affaires respectives.

La compagnie telle que divisée est une des plus étendues et des plus prospères du monde entier. En consultant le 30ième rapport du département des assurances sur la vie, on constate dans la colonne de l'actif, un montant d'au delà de $25,000,000, à savoir : 25,636,195.41.

Cet énorme montant d'argent et 30 ans d'expérience forment les bases de cette compagnie et assurent sa solvabilité pour longtemps. Il n'y a pas à douter que la compagnie Ætna, profitant des leçons des dernières années, fera dorénavant des affaires encore plus sûres, de même qu'il est également certain que plusieurs des compagnies rivales disparaîtront comme tant d'autres. Outre le surplus d'au-delà de $5,000,000, tel qu'on le voit dans le rapport officiel de cette compagnie et qui répond de toutes les pertes qui pourraient survenir, tout en assurant un profit certain à ses 56,252 porteurs de police, la compagnie possède encore d'autres garanties importantes dans l'intérêt accumulé de ses profits.

Il n'y a pas un département qui demande de plus grands soins que celui des veuves et des orphelins, et c'est là surtout qu'apparaît la prudence du bureau de direction. Comme on peut voir par les livres, peu de compagnies peuvent montrer des profits et des intérêts plus considérables. Pour preuve, nous citons les chiffres officiels de quelques compagnies célèbres et bien connues du public. Nous choisissons trois compagnies anglaises, trois américaines et trois canadiennes, tel qu'on peut constater leurs affaires par les rapports soumis au gouvernement.

Le tableau suivant indique le montant de l'actif au commencement de l'année, l'intérêt perçu et le taux par cent :

Nom	Actif	Intérêt	Taux
Equitable............	$34,195,388	$1,950,680	5.70
Union Mutual......	7,472,053	329,197	4.40
N York Life........	33,213,107	2,077,379	5.72
L. & Lancashire....	758,930	83,035	4.83
Reliance..............	2,242,110	108,606	4.84
Standard.............	25,248,015	1,098,365	4.35
Canada................	2,701,021	186,948	6.92
Sun Mutual.........	269,683	17,377	6.41
Mutual, Hamilton	86,289	3,064	3.51
Average of all.......			5.13
Ætna Life............	23,761,342	1,856,710	7.81

On remarquera que la plupart des compagnies obtiennent un taux plus élevé que celui fixé par le gouvernement, c'est-à-dire, 4½ pour cent. L'*Ætna* a dépassé cette somme de 4⅓ pour cent, ce qui la place au premier rang. Ce taux par rapport aux $25,000,000 d'actif, représente un surplus d'intérêt de $820,000 par année, ce qui leur permet de payer de forts dividendes aux porteurs de ses polices.

L'*Ætna* fait beaucoup d'affaires en Canada ; ses agences ont ici un plus grand nombre de polices que celles représentées par aucune autre compagnie entière, à l'exception d'une seule.

Les recettes en Canada en 1879 démontrent une augmentation de $20,000 sur celles de 1878 qui s'élevaient à $284,165. La compagnie a payé $41,973 en dividendes et $93,822 pour règlement de polices expirées.

Durant l'année qui vient de finir une somme de $14,737 a été payée à 28 porteurs de Polices de remboursement qui s'étaient fait assurer il y a quelques années et ont vécu assez longtemps pour voir arriver le temps de l'échéance de leurs polices, et s'en faire payer le montant.

Durant l'année courante un plus fort montant a été payé d'après cette méthode qui paraît devenir populaire en ce que l'assureur peut parfois toucher lui-même le montant de sa police, tout en conservant les mêmes privilèges pour sa famille au cas de mort.

Sans vouloir nuire aux autres compagnies, nous vous recommandons la compagnie d'assurance *Ætna* comme juste et prudente dans toutes ses opérations. Nous pouvons la représenter comme d'une telle expérience et munie de capitaux tellement considérables qu'ils assurent sa prospérité et son bon fonctionnement vis-à-vis du pays.

LA ST. JOSEPH.

Hier, la Société St Joseph a célébré sa fête patronale. Cette fête a été favorisée par une température magnifique.

Dès 7.30 heures du matin la rue Ste Catherine où se trouve érigée la magnifique bâtisse de l'Union était remplie de monde. A toutes les fenêtres flottaient des drapeaux français, anglais et américains.

A huit heures et demie la procession se mit en marche dans l'ordre suivant :

1o. Un drapeau français et un drapeau anglais.

2o. La première bannière de l'Union St Joseph.

3o. Un corps de musique de nouvelle formation et dont nous ne connaissons pas encore le nom. Nous pouvons dire seulement que c'est avec un sensible plaisir que nous l'avons entendu, car il est composé de musiciens de premier choix, remplis de bonne volonté et de talent et qui ont à cœur de tenir la première place parmi les corps de musique de cette ville.

4o. Les membres de la société au nombre de 700.

5o. La deuxième bannière de l'Union.

6o. La fanfare de la Cité, drapeau en tête. Nous rappelons à cette occasion que cet étendard a été gagné lors du premier concours en 1877.

7o. Le comité et les officiers : MM. Alfred Narbonne, Clovis Beauchamp, Joseph Letellier, J A Plinguet, Antoine Bourdon, C T Charlebois, Pierre Gosselin, F X Rousseau.

Au nombre des invités, nous avons remarqué Son Honneur le Maire, l'Hon. M. Starnes, MM A B T de Montigny, Taillon, M P, Barette, Marion, Bernard, Boudrias, Rochon, J B Lamontagne et M François Lajoie, représentant de l'Union St Joseph de St Hyacinthe.

M. Th. Gauthier, Président de l'Union fermait la marche, ayant à sa droite l'Hon T J J Loranger, Président de la Société St Jean-Baptiste et à sa gauche M Bourgeault, vice président de l'Union St Joseph.

Nous ne pouvons que féliciter MM. J B Desjardins et John Long, commissaires ordonnateurs, de la façon dont ils se sont acquittés de la tâche qui leur était dévolue, celle d'organiser la procession. Ils ont fait parfaitement les choses.

L'église était magnifiquement décorée, grâce au révérend M Tallet et le coup-d'œil était saisissant.

Le saint sacrifice de la Messe a été célébré par le Révérend M Lesage, chapelain de l'Union St Joseph. Le Révd. M. Thibault, agissait comme diacre et le Révd. M Léveillé, comme sous diacre.

Le Rév. P. Casault, supérieur des Jésuites, fit le sermon de circonstance. Il parla sur la nécessité, la grandeur et la nécessité du travail. Dans le cours de son magnifique sermon, le prédicateur fit une remarque très judicieuse sur l'éducation que reçoivent les enfants d'ouvriers : "Il y en a, dit-il, qui, sans tenir compte de leur propre position et la vocation de leurs enfants, s'obstinent à donner à ceux-ci une instruction trop élevée.

Ce déclassement est le malheur de la société. Ne déclassez pas vos enfants, à moins de voir chez eux des dispositions toutes particulières."

M. le Président Gauthier alla à l'offrande du pain bénit.

La messe de Ste Thérèse de la Hache fut admirablement exécutée par le chœur St Joseph, sous l'habile direction de M. Saucier, maître de la chapelle à l'église St Joseph. Les solis ont été chantés par MM. Bourdon et Darey, sopranos, Gervais et Major, altos, tous quatre élèves des Frères de la rue Richmond.

Après la messe, la procession se remit en marche et revint à la salle St Joseph, par les rues St Joseph, Notre Dame, St Denis et Ste Catherine. Au retour, son Honneur le Maire Rivard marchait à la droite du Président.

Nous félicitons particulièrement les marchands de la rue St Joseph, qui ont fait preuve de patriotisme et de foi religieuse en décorant leurs magasins avec autant de goût que de richesse.

Au cours de la procession, le nouveau corps de musique, dont nous avons parlé précédemment a joué d'une façon magistrale les marches *St Alban, Victoria, Airs Canadiens, Surprise, Noces d'Argent, Metropolis, Blemhein, Exhibition.*

La fanfare de la Cité a voulu comme d'habitude se faire admirer par tous. Elle y a réussi. Plus d'une fois elle a été applaudie. Elle a executé plusieurs pas redoublés qui ont été très remarqués.

Quand la procession fut rendue à la salle de l'Union, M. Gauthier, le président, remercia chaleureusement ses confrères de la bonne volonté dont ils avaient fait preuve puis Son Honneur le Maire Rivard prit la parole et en quelques mots bien sentis, fit l'éloge de l'Union St Joseph.

Les Honorables MM. J. J. Loranger, Henry Starnes, et MM. Nelson, MPP, McShane, MPP, B. A. T. de Montigny, Rochon, Barette, Boudrias, adressèrent aussi la parole aux membres de l'Union.

Monument de Salaberry.

M. le Secrétaire du comité vient de recevoir un don généreux de la part de l'Hon. L. Hector Langevin, C. B., pour venir en aide à cette œuvre nationale.

M Dion, au retour de son voyage dans les cantons de l'Est, s'est adressé par lettre à un certain nombre des citoyens les plus distingués du pays et de diverses nationalités, pour leur demander de souscrire à cette œuvre dont le succès est assuré.

La réponse qu'il vient de recevoir de l'Honorable Langevin sera sans doute un encouragement pour ceux qui, jusqu'à présent avaient dû retarder à souscrire à ce projet national.

La campagne a répondu généreusement à l'appel qui lui a été faite par le secrétaire. Si nous en jugeons par les listes qui ont été publiées dans les journaux des cantons qu'il a parcourus.

Bon nombre de paroisses ont adressé de généreuses offrandes au comité, et si celles qui n'ont point répondu au mouvement souscrivaient de $5 à $15, il est certain que le capital nécessaire à construire un monument durable serait bientôt formé.

Ottawa, 15 Mars 1880.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai reçu votre lettre du 12 Mars avec une liste de souscription à l'œuvre du Monument de Salaberry.

Je vous envoie la liste avec le montant de ma souscription $10 à laquelle je joins $5 montant de la souscription de mon fils, que je tiens spécialement à associer à cette œuvre nationale. Le colonel de Salaberry et sa famille furent les amis de mon aïeule maternelle, de ma mère. Deux de ses fils et quelques uns de ses petits enfants ont été liés et le sont encore d'amitié avec moi et les miens. Je veux donc que les deux générations de ma famille, qui ont suivi les contemporains, de celles de la famille de Salaberry, montrent aux générations actuelles de cette dernière, que les traditions de famille se maintiennent et que près de trois quarts de siècle n'ont rien changé aux sentiments affectueux des deux familles.

Si à cela je joins les sentiments d'admiration que j'ai pour le Colonel de Salaberry, C B, héros de Chateauguay, vous comprendrez aisément M le Secrétaire, combien je regrette que mes ressources financières ne me permettent pas de témoigner d'une manière plus éclatante mon respect pour la mémoire du plus grand des de Salaberry.

Je demeure,
Monsieur le Secrétaire,
Votre bien dévoué serv.,

HECTOR LANGEVIN

J. O. DION,
Sec.-Trésorier,
Monument de Salaberry,
Bassin de Chambly, P. Q

Mariages entre beaux frères et belles sœurs

CONSIDÉRATIONS SUR LE PROJET DE LOI DE M. GIROUARD POUR LÉGALISER LES MARIAGES ENTRE BEAUX FRÈRES ET BELLES-SŒURS

(*Suite*).

Par le canon 4 de la même session —"Si quelqu'un dit que l'Eglise "n'a pu établir certains empêche-"ments qui rompent le mariage, "ou qu'elle a erré en les établis-"sant.—Qu'il soit anathème !" "Si quis dixerit Ecclesiam non potuisse constituere impedimenta matrimonium dirimentia, vel in iis constituendis errasse ;—Anathema sit !" Ce concile a ainsi décidé la question de la compétence exclusive de l'Eglise, à établir des empêchements dirimants de mariage, car quoiqu'il paraisse se contenter d'affirmer le droit de l'Eglise à ce sujet, sans le nier à la puissance civile, il est clair que comme le même droit ne peut appartenir dans sa plénitude aux deux puissances, en l'accordant à l'Eglise il le refuse à l'Etat.

C'est en ce sens que les théologiens interprètent unanimement ce canon.

16. Les déclarations authentiques des Papes Pie VI, Pie VII et Pie IX ne laissent plus aujourd'hui de doute sur la matière.

Pie VI dans un Bref du 16 septembre 1788 à l'évêque de Motola dit : "Hinc fit ut ad solam Eccle-"siam cui tota de sacramentis ut "cura concredita, jus omne ac po-"testas pertinet suam assignandi "formam huic contractui ad subli-"orem sacramenti dignitatem "evecto ac provide de matrimoni-"orum validitate ac invaliditate "judicium ferre."

Pie VIII, Encyclique de 1829 sur le mariage : "Sacris rebus ipsum "(matrimonium) accensendum es-"se, ideoque Ecclesiæ omnino "subjici, christianus accurate ed-"oceatur."

Pie IX, Allocution Consistoriale du 27 septembre 1858 déjà citée, sur les affaires de la Nouvelle Grenade, conclut : "omnino spectare "ad Ecclesiæ potestatem omnia "decernere quæ ad matrimonium "quovis modo possunt pertinere."

17. Cette maxime de la suprématie du pouvoir ecclésiastique sur le lien, c'est à dire sur les causes de validité, de nullité et de dissolution du mariage, quoique contraire aux opinions gallicanes et niée par des auteurs distingués, parmi lesquels on rencontre Pothier et d'Héricourt, n'a cependant jamais été méconnue par les textes de l'ancien droit. Il est de fait, qu'on ne rencontre aucun édit ou ordonnance, imposant des empêchements dirimants de mariage, et que les rois de France qui ont fait des lois sur le sujet du mariage, se sont contentés de prononcer des peines, telle que l'exhérédation, comme sanction de leurs dispositions, et n'ont jamais déclaré les mariages invalides, excepté dans les cas prévus par les lois de l'Eglise et les canons. Telles sont les dispositions de l'Edit de Henri II, rendu en 1556, de l'ordonnance de Blois de 1679 et de la Déclaration de Louis XIII donnée en 1639—prohibant le mariage des mineurs sans le consentement de leurs parents, sous peine d'exhérédation, mais ne les déclarant pas invalides. L'ordonnance de Melun faite en 1560, punit de mort les fauteurs du mariage des filles épousées de force et contre le gré de leurs gardiens, sans invalider ce mariage.

Les jurisconsultes et les théologiens gallicans qui soutenaient l'autorité de la puissance séculière sur le lien du mariage, ne lui niaient pas comme le font les protestants, la qualité de sacrement ; ils ne soutenaient pas davantage que le contrat n'est pas la matière du sacrement, ils l'admettaient au contraire ; mais ils prétendaient que ce n'est pas le contrat naturel, mais bien le contrat civil qui sert de sujet au sacrement et auquel *le sacrement est ajouté* ; que le contrat civil appartient à l'ordre politique et qu'il est sujet aux lois de la puissance séculière, laquelle a le droit de lui imposer des conditions irritantes, et de l'empêcher en l'invalidant, de devenir la matière du sacrement. (*)

A l'appui du principe de la compétence exclusive de l'Eglise sur les empêchements de mariage, invoqué contre une loi que je ne puis approuver, en ce qui concerne la province de Québec, tout en protestant de mon estime pour l'auteur dont des écrits de valeur et les succès au barreau ont prouvé des connaissances légales et la capacité véritable, viennent se placer, pour en compléter la démonstration auprès de ceux qui ne sont pas versés dans le droit ecclésiastique, les belles pages suivantes de mon habile et distingué collaborateur M. de Montigny, qui partage mes vues sur cette matière.

Le pouvoir ecclésiastique, dit M. de Montigny, est seul compétent à connaître les lois et le sens véritable de ces lois sur le mariage.

Dieu a confié le dépôt des traditions et de ses lois à une autorité visible : Eglise visible avant Jésus-Christ, dans les saints Patriarches, dans le peuple de Dieu, dans les Saints des temps anciens. Eglises visible depuis Jésus-Christ, dans son Eglise, et il a chargé son autorité, cette Eglise, de les expliquer, de les interpréter.

Aussi l'Eglise s'est toujours crue autorisée à déclarer quelle est la loi du mariage dans le genre humain, chez les infidèles et chez les hérétiques.

C'est ainsi que Innocent III et Benoit XIV ont rendu des décisions sur les lois du mariage chez les infidèles.

Voilà pourquoi le Concile de Trente dit : "Si quelqu'un dit que les causes qui concernent le mariage, n'appartiennent pas aux juges ecclésiastiques, qu'il soit anathème."

Ce n'est pas aux princes, mais aux Apôtres et à leurs successeurs que Jésus-Christ a dit : "Comme mon père m'a envoyé je vous envoie : ou bien : "Allez, enseignez toutes les nations." C'est donc aux Apôtres seulement ou à leurs successeurs qu'il a communiqué la mission qu'il avait reçue de son Père, et qu'il a donné le pouvoir d'enseigner, de baptiser, de remettre les péchés, de lier et de délier.

La tradition enseigne qu'il en a toujours été ainsi dans l'Eglise.

On trouve dans la lettre LV de St. Cyprien ces mémorables paroles : "Un évêque tenant l'Evangile peut être tué, non vaincu.......Faut-il abandonner la dignité de l'Eglise catholique, et la puissance sacerdotale, au point que celui qui préside dans l'Eglise soit jugé par ceux qui sont hors d'elle ? Que reste-t-elle, sinon que l'Eglise cède au Capitole, et que les prêtres se retirent emportant l'autel du Seigneur."

Le célèbre Osius de Cordoue rappelle la distinction des deux puissances à l'Empereur Constance : "Ne vous mêlez point, lui dit-il, des choses ecclésiastiques, et ne prétendez point nous donner des ordres sur ces matières. A vous, Dieu a donné l'empire, à nous il a confié son Eglise.... Si donc, il ne nous est pas permis de prétendre à l'empire sur la terre, il ne vous est pas permis non plus d'usurper l'encensoir et le pouvoir sur les choses sacrées."

Athanase répond au même Constance qui veut excuser ses violences : "Quand vit-on pareille chose ? Quand le jugement de l'Eglise a-t-il emprunté de l'Empereur son autorité ?.. Cette puissance qui s'arroge aujourd'hui la constance, et la liberté qu'il prend de présider au jugement de ses Evêques, de traiter les affaires de religion dans son palais, est l'abomination de la désolation, prédite par Daniel."

T. J. J. LORANGER

(*) Ce qui précède est en partie emprunté au Commentaire sur le Code Civil de l'auteur : Titre du mariage.

UNE VÉRITÉ PLUS ÉTRANGE QU'UNE FICTION.

Plusieurs personnes mettent beaucoup de temps avant de s'accoutumer à cette idée.

LISEZ LES PREUVES SUIVANTES :

Whitevale, 7 Janvier 1880.

A la Compagnie du Sachet Holman, Toronto.

MESSIEURS,—Pendant de longues années, j'ai été en proie à de violentes douleurs d'estomac et un grand nombre de médecins m'ont prodigués leurs soins, mais sans que j'eusse éprouvé aucun soulagement. Depuis que j'ai employé le sachet et les emplâtres de votre compagnie, j'ai éprouvé un mieux sensible et enfin aujourd'hui ma santé est parfaitement rétablie et les maux d'estomac qui faisaient le désespoir de ma vie ont totalement disparus. Je ne saurais trop recommander ces remèdes à tous ceux qui sont atteints de pareilles infirmités et ils seront certains d'être parfaitement guéris.

MME. WILLIAM TURNER.

St. Germain de Rimouski, 26 Juillet 1879.

Compagnie des Sachets de Holman,

C'est avec un grand plaisir que je fais connaître les bienfaits que j'ai retirés de l'usage du Sachet de Holman. Pendant cinq ans j'ai beaucoup souffert d'indigestion et d'insomnie, par suite des effets pernicieux du calomel. Ayant entendu parler du Sachet de Holman, je résolus de m'en servir. Aujourd'hui, je puis certifier que mon appétit est revenu, que je mange sans craindre d'indisposition, et que je dors paisiblement. Ce changement, tout incroyable qu'il soit, n'en est pas moins réel.

C. J. O. BELAND, Ptre, ancien curé.

Ste. Anne Lapocatière, 16 Juillet 1879.

Compagnie de Sachets de Holman,

Cher Monsieur,—Je suis heureux de vous dire que je suis beaucoup mieux. J'ai retardé à vous envoyer ce certificat parce que je n'aimais pas à voir mon nom paraître dans les journaux : j'ai le plaisir de dire que j'ai changé d'opinion. J'ai cessé de porter le Sachet. Je suis certain des effets du Sachet, j'en ai moi-même les preuves. Je vous autorise à vous servir de cette lettre et de la signer.

Votre reconnaissant serviteur,

UN PRETRE.

Montréal, 26 Mars 1878.

Compagnie des Sachets Holman.

Messieurs,—Je suis bien aise de recommander le Sachet d'Holman pour la dyspepsie et la maladie du foie, parce qu'ayant souffert de cette maladie depuis quatre ans, j'ai été entièrement guéri. Je ne m'en suis servi que trente jours.

MARCEL LEMIEUX.
Coin des Rues Ontario et St. Dominique,

St. Armand, (Québec), 18 Juin 1879.

Compagnie de Sachets Holman pour le Foie,

Messieurs—Il n'y a pas longtemps, on me conseilla d'essayer un de vos Sachets pour mon épouse, qui souffre depuis plusieurs années d'une complication de maladies surtout de la chûte de la matrice. Elle en a porté un environ un mois et maintenant elle est mieux qu'elle ne l'a été depuis des années.

Votre, etc.,

JULIEN BROSSEAU.

St. Armand, (Québec), 1er Avril 1879.

Compagnie des Sachets Holman,

Messieurs,—Cette avant-midi, j'ai reçu de vous, par Wight & Cie., de St. Jean, un Sachet de Holman. En douze heures, il a fait plus pour mon père—qui a été sous les soins du médecin pendant plus de deux ans, que les médecins ont fait pour lui pendant ce temps. Veuillez m'en envoyer un autre ce soir par l'express, c. o. d.

Votre reconnaissant,

L. G. BURNELL, Agent, C. V. R.

Scarboro, 4 Février 1880.

Compagnie de Sachets Holman, Toronto.

Messieurs,—J'étais atteint de dyspepsie depuis seize ans et j'avais épuisé toutes les médecines en vogue, sans avoir éprouvé aucun soulagement. Seul le Sachet de Holman m'a rendu à la santé et je suis heureux de pouvoir le recommander à tous ceux qui seront atteints de maladie d'estomac.

Votre, etc.,

ARCHIBALD S. THOMPSON.

St. Jean, P.Q., 28 Février 1880.

La Compagnie des Sachets Holman,

Messieurs,—Atteint par la dyspepsie depuis quelques années, on m'a engagé à acheter un de vos Sachets, qui en peu de temps m'a rétabli. Je puis en recommander l'usage à tous ceux qui éprouvent la même maladie.

Votre très obéissant serviteur,

A. LANGEVIN.

Les médecins, les pharmaciens, les marchands et les malades de toutes les diverses parties du pays ont cordialement et spontanément proclamé l'efficacité du Sachet de Holman. Les effets sont merveilleux et ils ont triomphé des cas les plus rebelles et de centaines de maladies chroniques qui avaient résisté à tous les traitements ordinaires.

☞ Tous ces différents témoignages nous ont été adressés spontanément et volontairement à nos bureaux. Tous émanent de Canadiens existant encore et qui sont parfaitement connus dans les localités où ils résident.

Défiez vous des contrefaçons. N'achetez que les boîtes qui portent sur le couvert le nom d'ALEXANDRE NOTMAN, Propriétaire.

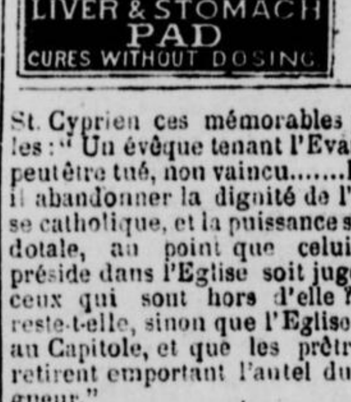

BUREAUX PRINCIPAUX

301, Rue Notre-Dame, Montreal.

71, Rue King (Ouest), Toronto.

Des Brochures sont envoyées gratis.

Sachet pour Enfants........	$2.00
Sachet de grandeur ordinaire....	2,50
Sachet de grandeur extraordinaire	3.50
Emplatre pour le Corps,	50c chaque.
Emplatre pour les Pieds,	50c "
Sel pour Absorption,	25c le paquet.

A Vendre.

M. Albert Lafontaine, hôtelier, de Lavaltrie, désirant cesser de tenir hôtel, vendra, le VINGT-DEUX de Mars prochain, à DIX heures A. M., en sa demeure, son emplacement où il tient son hôtel, situé près de l'église de la paroisse de Lavaltrie, contenant un arpent en superficie, avec une maison, grange, écuries, remises, hangard, glacière et autres bâtisses y érigées. Cette maison est des mieux située pour un hôtel et ferait aussi une belle résidence privée. M. Lafontaine vendra aussi au lieu, jour et heure ci-dessus fixés, deux autres belles terres situées près de la dite église, dont partie se trouve en culture et partie en bois de bout ; sur une de ces terres il y a une belle sucrerie.

M. Lafontaine offre aussi en vente tout son mobilier, consistant en meubles de ménage, instruments d'agriculture, voitures, animaux, etc., etc.

Les personnes qui désireraient acheter ces propriétés ou aucune d'elles avant le jour ci-dessus fixé, devront s'adresser à M. Lafontaine, et pour les conditions s'adresser à J. D. LATOUR, Ecr., notaire de Lanoraie, ou au propriétaire.

Lavaltrie, 27 Janvier 1880 - 124 I

St. JEROME.

AVIS PUBLIC

A vendre ou à louer la superbe propriété appartenant ci-devant à BENJAMIN TESTARD DE MONTIGNY, située au Village de St. Jérôme, contenant six arpents de terre en superficie, avec un magnifique Cotage couvert en ferblanc, contenant neuf appartements, passage et dépendances de toutes sortes.

Le terrain ci-dessus est dans un état parfait de culture et contient des pommiers de toutes descriptions au nombre d'au moins soixante, plus fraisiers, gadeliers, framboisiers et groseillers.

Situé sur les bords de la Rivière du Nord, aux pieds des rapides, la maison commande la vue de tout le Village de St. Jérôme.

Termes avantageux et conditions faciles. S'adresser à

F. X. TESSIER,
Propriétaire,
Village de St. Jérôme.

23 Février. 140—dm

TERRES A VENDRE.

Les soussignés offrent en vente à des conditions raisonnables, 4,000 acres de terre en culture, situés à proximité de la Rivière Ottawa et du Chemin de Fer Q. M. O. & O., savoir :

Partie du lot No.16, 1ère concession du Township d'Alfred, comté de Prescott, 100 acres.

Partie du lot No. 19 et bloc A, concession du Township d'Alfred, comté de Prescott, 102 acres.

Partie du lot No. 13, 3me concession du Township d'Alfred, comté de Prescott, 50 acres.

Partie du lot Nos. 23 et 24, 3me concession du Township d'Alfred, comté de Prescott, 100 acres

Partie du lot No. 5, 1re concession du Township N. Plantagenet, 100 acres

Partie du No. 3 et 4, 2e concession du Township de N. Plantagenet, 200 acres

Partie du lot No. 3, 5e concession du Township de N. Plantagenet, 100 acres.

Et environ 3000 acres dans la Seigneurie de la Petite Nation, comté d'Ottawa Pour plus amples renseignements, s'adresser personnellement ou par lettre à

T. & W. OWENS,
Stonefield, (Québec).

Ou à

OWENS FRERES,
Monte Bello.

Monte Bello 27 Février 1880.—148 um A

SOULIER DESFORGES.

M. DESFORGES St. MAURICE, donne tel avis, qu'il a obtenu la patente pour le soulier qui porte le nom ci-dessus, et qu'il poursuivra quiconque en fera de semblables sans y avoir été autorisé par lui.

18 Mars. 162—q p

Vers Solitaires.

Le Remède Suisse est la seule guérison. Dans 24 heures les plus mauvais cas sont parfaitement guéris.

LE REMEDE ALPINE

CONTRE LE VER SOLITAIRE

Prix, $1.50 par bouteille.

LAVIOLETTE & NELSON,
Montréal,
Agents pour le Canada.

11 M s. 155—r

A Louer

Deux superbes maisons de première classe avec toutes les améliorations modernes, portant les Nos. 416 et 418, Rue Guy. S'adresser chez

LES REVERENDES SŒURS GRISES,
Coin des Rues Guy et Dorchester.

11 Mars. 155—18

A LOUER

Une magnifique terre située à Hochelaga, près du couvent, ayant 3 arpents de largeur sur 50 de longueur, et située à peu près à une lieue de la ville. Pour plus amples informations, s'adresser à

MME VEUVE OL. BOURBONNIERE.

18 Mars. 162

A LOUER.

L'HOTEL DU CANADA, avec toutes les améliorations modernes, No. 15 et 19, rue St. Gabriel, Montréal. Possession au 1er Mai prochain.

Tout l'ameublement du même hôtel est à vendre.

S'adresser au No. 8, rue St. Lambert, Bureau de la Compagnie de Prêt et Crédit Fonciers. 126—1

A LOUER.

Le magnifique Hôtel en pierre, situé en face du marché, coin de la rue St. Dominique, au Village St. Jean-Baptiste, avec tout l'ameublement, y compris deux pianos, miroirs, garniture de buvette, carafes, verres etc., etc. S'adresser au No. 8, rue St. Lambert. 9 Février—128 I

A LOUER.

Une boulangerie et un logement avec bons hangars et écurie, No. 15, rue Visitation, entre les rues Craig et St. Marie. S'adresser à

P. DONNELY & CIE,
No. 234, rue Craig, ou boîte 493, P. O.

11 mars.—155 dx

A LOUER

MAGASINS et LOGEMENTS très confortables à et très-bas prix. S'adresser à la librairie de

J. B. ROLLAND ET FILS.

7 fév.—127 p

TELEGRAPHIE.

PARLEMENT FÉDÉRAL.

SÉNAT.

Ottawa, 19 mars.

HON. M. CAMPBELL propose qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour prier cette dernière de concourir dans la formation d'un comité conjoint des deux chambres, lequel devra résoudre la question de savoir s'il ne serait pas plus économique que le service du département des lois et de la traduction du Sénat soit amalgamé avec celui de la Chambre des Communes.

Après quelques mots d'explications, la motion est adoptée.

Sur motion de l'HON. M. MACMASTER, le bill concernant l'Union Baptiste du Canada est lu la 3e fois et adopté.

La discussion s'engage conjointement sur le message de la Chambre des Communes demandant que M. Lemoine, greffier du Sénat, soit autorisé à produire devant le comité des comptes publics, un état démontant les sommes payées à chaque sénateur pour frais de voyage, indemnité, etc., durant l'année 1879, et sur le second message de la Chambre des Communes demandant qu'un autre état soit produit pour donner en détail les sommes payées pour salaires et contingents en 1879.

L'HON. M. CAMPBELL propose plusieurs résolutions à l'effet de donner à M. Lemoine l'autorisation de produire tous les documents requis, mais en même temps il dit que tout en reconnaissant à la Chambre des Communes le droit de connaître à fond tous les détails des dépenses du Sénat il n'approuve pas le ton aigre dont les états ont été demandés.

HON. M. SCOTT dit que les dépenses des sénateurs ont toujours été soumises à un auditeur qui en a ensuite donné connaissance au comité des contingents. Les membres de la Chambre des Communes ne peuvent en dire autant, car de fait leurs dépenses ne sont pas contrôlées avec le soin qu'on y apporte au Sénat.

HON. M. MILLER dit qu'une coutume qui existe dans la Chambre des Communes, veut que les députés qui sont absents une partie de la session pour cause de maladie reçoivent leur indemnité entière. Cette habitude n'a jamais existée au Sénat et il croit que cette Chambre peut, sous ce rapport, soutenir avantageusement une comparaison avec la Chambre des Communes.

HON. M. ALEXANDER—Après avoir entendu les résolutions proposées par l'hon. chef du gouvernement, je n'hésite à me prononcer sur cette question qui m'et en jeu l'honneur du corps auquel j'appartiens. Une partie de la presse du Canada s'est prononcé en faveur de l'abolition du Sénat; on a même prétendu que nous nous étions rendus coupables de menées corruptrices.

Nous avons aujourd'hui une magnifique occasion de réfuter à la face du pays tout entier, les accusations portées contre nous. Nous n'avons qu'à soumettre immédiatement tous les états de comptes du Sénat à l'auditeur. L'examen qu'on leur fera subir prouvera aux petites feuilles accusatrices si, comme elles l'ont prétendu, nous craignons de laisser pénétrer la lumière dans nos dépenses.

La motion est adoptée.

Sur motion de l'HON. M. SCOTT, le bill concernant les compagnies par actions qui s'occupent de la descente des bois sur les rivières est lu la 2de fois.

HON. M. ALLAN propose le 2de lecture du bill concernant la compagnie dite: "Sault Ste. Marie Railway and Bridge Co."

Adopté.

Le bill pour consolider les lois concernant les sauvages, est rapporté amendé.

Le bill concernant la compagnie de télégraphe "Paris et New York," est lu la 2me fois.

Le Sénat s'ajourne à 6 15 hrs.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 19.

L'ORATEUR prend son fauteuil à trois heures.

Après les affaires de routine,

FONDS DE SECOURS AUX IRLANDAIS.

M. GAULT informe la Chambre qu'il a reçu une dépêche télégraphique de Londres lui annonçant que la somme votée aux irlandais par le gouvernement canadien allait être employée à l'achat de filets, instruments de pêche, etc, pour être distribués parmi les classes pauvres.

Il se déclare contre cette conduite et demande si le gouvernement a reçu quelques renseignements à ce sujet.

M. ANGLIN dit qu'il est heureux que cette question ait été amenée sur le tapis. Le comité de Mansion House n'approuve pas cette distribution et je suis d'opinion, dit-il, que l'intention du gouvernement en votant cette somme, n'était pas de la faire servir à acheter des filets ou d'autres articles, mais bien de l'employer à secourir les besoins les plus pressants.

M. McCUAIG dit que les $100,000 ont été expédiés au secrétaire d'Etat et qu'il n'y a aucun doute qu'elles seront employées avantageusement. Il est malséant de soulever des questions de cette sorte.

SIR LEONARD TILLEY dit qu'il n'est pas du tout malséant de soulever des questions semblables.

Je n'ai, dit-il, aucune communication officielle à faire à la Chambre au sujet de cette donation. Le seul renseignement que je puis donner est celui-ci: Le Gouverneur-Général a reçu une dépêche d'Angleterre lui demandant à quel fonds de secours les $100,000 devaient être envoyées. Je crois que la réponse du gouvernement fut qu'il n'avait aucune préférence et qu'il verrait même avec plaisir la somme divisée entre les deux organisations.

M. ANGLIN dit que ce n'est pas là la question, mais qu'il s'agit de savoir si l'on doit permettre que l'argent envoyé du Canada soit employé à autre chose qu'à secourir les malheurs pressant. Il n'y a aucun doute que les intentions du gouvernement sont bonnes, et si vraiment les irlandais n'ont pas un besoin immédiat de nourriture, il serait peut-être opportun de laisser le gouvernement anglais en agir comme il l'entendra dans cette affaire.

BILL GIROUARD.

M. BRECKEN présente une requête du Rév. M. Johnston *et al*, de New-Brunswick pour demander que le bill légalisant les mariages entre beau-frère et belle-sœur ne soit pas adopté.

IMMIGRATION IRLANDAISE.

M. RYAN (Marquette) propose que la pétition du Dr. Haggarty *et al*, demandant qu'un comité soit nommé pour s'enquérir de la possibilité de soulager la misère en Irlande par l'immigration à Manitoba, soit adopté.

La question d'ordre ayant été soulevée, parce que la mesure demandée exigeait des dépenses, M. RYAN retire sa motion.

DÉBATS SUR LE BUDGET.

M. WELDON reprend les débats sur le budget. Il dit que le Nouveau-Brunswick est très mécontent du fonctionnement du nouveau tarif. La pétition présentée dernièrement par St. Jean N. B, en est une preuve évidente. L'hon. ministre des finances est libre d'appeler cette requête un traquenard politique; mais il est facile de s'apercevoir quel est le motif qui le fait agir. Il s'étend sur les prétendus mauvais effets de la politique nationale et termine en comparant à la grenouille de la fable, le Canada qui veut lutter avec les Etats-Unis.

M. DOULL regrette que le temps de la Chambre soit occupé si longtemps par des lieux communs tels que ceux qui viennent d'être répétés par l'hon. préopinant. Ce sont des arguments usés et passés de mode; le pays en est fatigué et il serait temps d'y mettre fin.

Le peuple s'est prononcé en faveur de la politique nationale et d'ici à ce qu'il change d'opinion, il est du devoir des deux côtés de la Chambre de s'unir pour exécuter les ordres du pays. L'hon. député se prononce fortement contre les questions d'intérêts provinciaux qui ont été soulevées au sujet de la politique nationale. Pour moi, dit-il, je ne suis pas satisfait du tarif introduit dans la Nouvelle Ecosse, mais je ne m'en plains pas parceque je comprend que le gouvernement, ayant à s'occuper d'intérêts diamétralement opposés, il lui était impossible de les satisfaire tous; je crois qu'il a agi avec autant de justice que possible et nous devrions lui en savoir gré.

On a prétendu que la protection aurait un effet désastreux sur le commerce du charbon. Les faits ont prouvé le contraire puisque Québec nous offre aujourd'hui un marché immense qui nous aurait été fermé si le nouveau tarif n'avait pas été mis en opération.

L'orateur termine en disant que les espérances des promoteurs de la politique nationale ont été réalisées et qu'ils ont lieu d'être fiers du succès qu'ils ont obtenus.

M. BOURBEAU établit en quelques mots les avantages considérables que son comté a retiré du fonctionnement du nouveau tarif. Il réfute les arguments des libéraux qui prétendent que le pays est opposé à la protection, en parlant du sentiment de ses électeurs qui, dès 1871, élisaient M. Laurier, qui s'était déclaré protectionniste mais qui, en 1874, se refusaient à l'envoyer de nouveau en Chambre parce qu'il n'avait pas suivi son programme.

M. Bourbeau parle ensuite de l'impulsion que le système actuel a donné au commerce en général, de même qu'aux industries manufacturières.

A 6 heures l'Orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR.

Les bills suivants sont pris en considération en comité général, lus la 3e fois et adoptés.

M. McCALLUM—Bill pour incorporer la Grange Fédérale des agriculteurs canadiens.

M. McCARTHY—Bill pour incorporer la Compagnie d'Imprimerie du *Mail*.

M. CAMERON (Huron)—Acte pour incorporer la compagnie dite: *Anchor Marine Ins Co.*

M. McGREEVY—Bill pour amender l'acte 36 Vic Chap 108 intitulé: Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs à la Compagnie des Vapeurs de Québec et des ports du Golfe.

Les bills suivants sont lus la deuxième fois.

M. KIRKPATRICK—Bill concernant la compagnie du Port de Whitby.

M. McCARTHY—Bill pour enlever toute ambiguité de la section 12 de l'acte de 1877 intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada."

HON M. BURPEE (St Jean)—Bill concernant les anciens directeurs, et la Compagnie de la Banque du Nouveau Brunswick (du Sénat).

M. BOULTBEE—Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la Rivière Souris et des Montagnes Rocheuses.

DÉBATS SUR LE BUDGET.

M. ROBERTSON (Hamilton) reprend les débats sur le budget. Il établit une comparaison entre le gouvernement actuel et l'ancienne administration.

Il parle de la déclaration faite par l'Hon M. Georges Brown, à l'effet qu'il aiderait de toutes ses forces au fonctionnement de la politique nationale. La chose n'a pas eu lieu; bien au contraire, tout ce qui pouvait être fait pour l'entraver a été accompli par le parti libéral.

Cependant la prospérité renait dans le pays et s'il est une ville où le progrès doit se faire sentir d'abord, c'est bien à Hamilton, qui renferme tant de fabriques de toute espèces. On y remarque aujourd'hui une activité croissante et les fabricants déclarent que depuis plusieurs années leurs commandes n'ont jamais été aussi fortes.

M. CASEY prétend faire voir l'autre côté de la médaille qu'il représente comme sombre et menaçant. S'il faut l'en croire l'on ne voit de toutes parts que fabricants, marchands et cultivateurs murmurant contre le tarif qui les écrase.

M. HESSON réplique en quelques mots et cite des extraits des rapports des Banques d'Epargne qui démontrent que les dépôts ont augmenté dans le cours de l'année, ce qui est une preuve évidente que le peuple a de plus grands moyens de subsistance. Il cite aussi des rapports de la Bourse pour prouver que le marché est de jour en jour plus actif et que le pays renait à l'espérance.

M. COCKBURN (Muskoka) prétend que le pays est dans un état déplorable et que les quelques améliorations que l'on remarque ne sont pas l'effet de la politique nationale.

La Chambre s'ajourne à 11.40 hrs.

CANADA.

Québec, 19—L'honorable Mr Cauchon est arrivé en cette ville. Il est accompagné de son secrétaire privé.

On prend ici un grand intérêt à l'exploitation des mines de la Beauce. Dans le cours du mois d'avril plus de 1200 ouvriers seront engagés pour l'exploitation de ces mines.

Ste Flavie, 19—Mr Georges Pelletier a été élu, à l'unanimité, pour la troisième fois, préfet du comté de Rimouski.

Ottawa, 19—Le comité des banques a eu hier une seconde entrevue avec les ministres.

AMERIQUE.

New-York, 14—Le capitaine du voilier "Palmer," arrivé de Trieste, rapporte avoir accosté le 15 février, par 30° de latitude et 31° de longitude, le steamer norvégien "Derwent," capitaine Thompson, faisant des signaux de détresse. Ce vapeur, en route de Glasgow pour Trinidad avec une cargaison complète sans passagers, avait le feu à bord depuis quatre jours quand il a rencontré le "Palmer." Les flammes n'étaient pas visibles, et comme les écoutilles étaient tenues fermées, de peur d'établir un courant d'air qui aurait activé l'incendie, on ignorait quelle partie de la cargaison était en feu. Le navire entier était enveloppé par la fumée, et il ne paraissait y avoir que bien peu de chances de le sauver d'une destruction totale. Toutefois, le capitaine Thompson a refusé d'accepter du secours, et il s'est borné à remettre au commandant du "Palmer" une lettre à expédier aux propriétaires du "Derwent." L'équipage de ce navire a voulu rester à son poste auprès du capitaine, et le "Palmer" a repris sa route, laissant ces héroïques matelots dans la position la plus périlleuse.

La goëlette "Five Sisters" de Boston, revenant de Cuba à New-York avec un chargement de sucre et melasse, s'est échouée sur Old Cranberry Inlet (New Jersey) il y a deux jours. Les hommes à bord, au nombre de six, ont été sauvés par l'équipage de la station de sauvetage No 13. On espère, s'il ne survient pas de gros temps, que le navire sera remis à flot sans grands dommages pour lui-même ou sa cargaison.

Le brick "Tropic," capitaine Potter, venant du Port au Prince à New-York avec un chargement de bois de campêche, a fait côte près de Little Creek, New Jersey. L'équipage de la station de sauvetage No 21 a sauvé les naufragés, au nombre de sept, mais le brick et sa cargaison sont considérés comme totalement perdus.

Le remorqueur "Mirage" s'est échoué en sortant de Cheasaqui Creek et a commencé aussitôt à se remplir d'eau. Les hommes d'équipage qui, dit-on, étaient tous en état d'ivresse, ont gagné la terre à la nage et sont maintenant à South Amboy. La tempête de mardi a poussé le "Mirage" sur les rochers, où il sera sans doute mis en pièces. Le capitaine d'un bateau de canal a jeté l'ancre près de l'épave pour en prendre possession.

New-York, 19—Les sommes recueillies dans les bureaux du *Herald* pour les pauvres de l'Irlande, s'élèvent aujourd'hui à $300,300. Hier il a été versé $5,400 dont $1,000 ont été données par un espagnol inconnu.

Samuel Collyer, âgé de 43 ans, s'est empoisonné. On attribue ce suicide à la misère.

Le navire "Constellation" qui doit transporter en Irlande les fonds recueillis en nature, dans cette ville, partira jeudi prochain. Il est totalement bondé de marchandises de toutes sortes et nulle doute qu'elles seront bien accueillies en Irlande.

EUROPE.

Paris, 19—Hier est venu devant la Cour d'Assises de l'Aude, le jugement d'Andour ce précoce assassin âgé de 15 ans qui a tué et horriblement mutilé un enfant de quatre ans.

Un spéculateur de la Bourse, nommé Dardelet, accusé de détournements de fonds a tenté de se suicider pendant qu'on le menait à la conciergerie. Son état est des plus graves.

Le nonce du Pape à Paris a télégraphié au St Père que le gouvernement français avait décidé d'expulser les congrégations religieuses non autorisées. Dans le cas ou d'autres mesures seraient décidées, le Pape en serait immédiatement avisé.

Le général des Jésuites est, paraît-il, convaincu que le premier ministre, M. de Freycinet ne sera point longtemps avant de les chasser de France et ils se préparent à émigrer en Espagne et en Belgique.

Au dernier conseil du Cabinet qui a eu lieu il y a quelques jours, le gouvernement a finalement décidé de prendre des mesures contre les Jésuites.

L'ambassadeur français au Vatican doit entrer en négociation avec le St Père pour le prier d'intervenir dans le conflit entre les congrégations non autorisées et le gouvernement. Ce dernier veut que ces congrégations se soumettent à ses ordres. Le supérieur général des Jésuites aurait, paraît-il, prié les membres de la société qui ne sont pas français de quitter la France.

D'après le *National* le conseil du cabinet a décidé de remettre en force le decret de 1804, par lequel les congrégations religieuses non autorisées avaient été dissoutes et qui défendait la formation d'aucune nouvelle communauté sans la permission du gouvernement.

Paris, 19—Un soulèvement a eu lieu à Smyrne. Le gouverneur a télégraphié à Constantinople d'envoyer des troupes. Les consuls européens ont prié leurs gouvernements d'envoyer des vaisseaux de guerre devant cette ville pour protéger leurs nationaux. Un navire cuirassé de la marine française est immédiatement parti de Constantinople pour Smyrne.

Berlin, 19—Le parlement prussien a adopté le budget et s'est ajourné jusqu'au 6 avril.

Il paraîtrait que le ministre des finances de l'empire allemand a eu une discussion avec le prince de Bismarck et qu'il a mis sa démission.

Madrid, 19—M. Castelar a été nommé ministre des colonies et M. Costagon a accepté le portefeuille du ministère des finances.

Londres, 19—La chambre des députés de la Grèce a adopté par 98 voix contre 93, les résolutions de l'opposition désapprouvant le budget.

Trieste, 19—Un garde-côte autrichien a saisi deux vaisseaux italiens dans les eaux de la Dalmatie.

Ces navires transportaient des cargaisons d'armes et de munitions probablement destinés à l'Albanie ou à l'Herzegovine. Les hommes formant les équipages ont été maintenus en état d'arrestation.

Londres, 19—Le montant des fonds de secours recueilli à *Mansion Home* s'élève aujourd'hui à £120,300.

Le navire de guerre anglais *Condor* a quitté Salonique aujourd'hui, pour se rendre à Catherina, afin de porter au Consul anglais le montant de la somme exigée par les brigands grecs, qui retiennent le colonel Synge et sa femme.

Lord Hartington est dangereusement malade.

Le Reichstag, après sa séance de jeudi, s'est ajourné au 6 avril.

On dit que 250 nihilistes régulièrement organisés habitent en ce moment à Paris.

Berne (Suisse) 19—Une commission de l'armée fédérale, reunie en cette ville, a décidé qu'il était de toute nécessité d'élever des fortifications pour commander la frontière ouest.

Berlin, 19—Le prince de Bismarck a présenté au Reichstag un compte rendu prouvant que l'émigration pendant le cours de l'année 1879 a été de 33,000 âmes, dont la plus grande partie s'est rendue aux Etats Unis et au Canada.

DÉCÈS.

—A Montréal, le 19 Mars 1880, à la résidence de son fils, W. L Doutney, No. 331, Rue St. Laurent, Mary Ann O'Brien, à l'âge de 75 ans, fille de feu Lawrence Doutney, en son vivant marchand, de St. Jean, Terreneuve. 163—d p

—A Vaudreuil, le 19 courant, à l'âge de quatre ans et trois mois, Marie Flore Albertine, seconde fille de D. Brulé, Ecr., N. P. Les funérailles auront lieu dimanche à l'issue des vêpres.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ON DEMANDE UNE MODISTE de première classe, sachant les deux langues. S'adresser au No. 143, Rue St. Joseph.
18 Mars. 162—1 p

TROUVÉE entre les Rues St. Gabriel et St. Vincent, sur la Rue Notre-Dame, UNE BOUCLE en ruban rouge, avec dentelle blanche retenue par une épingle dorée.
S'adresser à ce Bureau.
17 Mars. 161

ON DEMANDE IMMEDIATEMENT 300 BONS BUCHERONS.—*Tie shoppers*—pour partir du 23 au 25 Mars, pour le COLORADO (Etats-Unis,) dans le diocèse de Mgr. Machebeuf, (Français), évêque à DENVER, qui a sous sa juridiction un grand nombre de prêtres français.
Ces bûcherons partiront avec la garantie d'être chaque jour occupés, au moins durant six mois, et de gagner de $3 à $5 par jour.
S'adresser, pour plus amples informations, à
J. H. KENNEDY,
No. 138, rue Lagauchetière, à Montréal.
160 q

LA COMPAGNIE DU GAZ de MONTREAL

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Compagnie du Gaz de Montréal, aura lieu au Bureau des Travaux, Rue Ottawa, LUNDI, le CINQ [5] jour d'AVRIL prochain, à UNE heure P.M., pour recevoir le Rapport Annuel, etc., aussi pour considérer la question de réduire le nombre des Directeurs, en conformité avec l'Acte du Parlement, Chap. 81, Sec. 7, Vic. 42-43.
Par ordre du Bureau,
J. F. SCRIVER, Secrétaire.
Montréal, 19 Mars 1880. 163

Cures Dyspepsia, General Debility, Fever & Ague.
The most agreeable, invigorating and popular Tonic in use.
Prepared only at the MEDICAL HALL, MONTREAL.
A VENDRE CHEZ GRAVEL & FRERES, N. QUINTAL, EPICIERS.

DENTITION DES ENFANTS.

Sirop Calmant de Mme. Winslow.

PRIX.................. 25 CENTS

Pour la Dentition des Enfants
UN REMEDE ANCIEN et CONNU

Il aide beaucoup les progrès de la dentition, en adoucissant les gencives, détruisant toute inflammation, il guérira toute douleur ou spasme et rétablit

L'ORDRE DANS LES INTESTINS.

Essayez-le, mères de familles, il vous sera d'un grand aide et

VOTRE SANTÉ en BÉNÉFICIERA

Nous avons vendu ce remède depuis plusieurs années, et nous pouvons en toute sureté en dire ce que nous n'avons jamais pu dire d'aucune autre remède: il n'a jamais failli en aucune circonstance de procurer la guérison lorsqu'il a été employé. Nous n'avons jamais reçu aucun reproche de ceux qui s'en sont servi. Au contraire, chacun en est satisfait, et en parle dans les termes les plus flatteurs. Nous parlons dans cette matière, de ce que nous savons, après des années d'expérience, et nous ne craignons pas d'engager notre réputation en garantissant l'accomplissement de ce que nous avançons. L'enfant souffrant ou fatigué trouvera toujours un soulagement quinze ou vingt minutes après qu'il aura pris ce sirop.
Cette précieuse préparation a été employée avec succès en plus de

MILLE OCCASIONS.

Non-seulement il apaise les douleurs chez l'enfant, mais donne des forces à l'estomac, et rend tout le système plus régulier et plus énergique. Il guérit instantanément les

DOULEURS INTESTINALES ET LES COLIQUES.

Nous croyons qu'il est le remède le meilleur et le plus sûr dans toutes les maladies de DYSSENTERIE et de DIARRHEE chez les ENFANTS, causées par la dentition ou toute autre chose. Nous dirons à toutes les mères qui ont des enfants souffrant de leurs dents ou d'autres maladies: "*Ne laissez pas souffrir votre enfant lorsque vous avez à votre disposition un remède très-sûr*, qui produit infailliblement la guérison. Les directions sont avec chaque bouteille.
Ayez confiance et procurez-vous le

SIROP CALMANT de Mme. WINSLOW

Le *fac-simile* "CURTIS & PERKINS," sur l'extérieur de l'enveloppe. Tous les autres ne sont que de fausses imitations.
Vendu par tous les chimistes.
MILTON H. BRISSETTE,
Seuls Agents pour la Puissance et Marchands de Parfums et différentes Drogues, 421, Rue St. Paul.
Prix seulement, 25c la bouteille.
2 Mai. 142—n k

A VENDRE ou A LOUER

2 Fabriques avec pouvoir d'eau, sur le bord du canal.

A VENDRE

6 Moulins à farine.
1 Fabrique de portes et de châssis.
1 Fabrique de chaussure.
1 Pompe à vapeur pour les incendies.
3 *Run* de pierres portables.
3 roues hydrauliques.
4 *Run* de pierres.
Engins et bouilloires de 1 à 40 H. P.
3 Bateaux à vapeur.
1 Bateau traversier.
1 Remorqueur.
2 Yachts à voile.
1 Bateau (*yatl*) 90 x 62.
5 Barges.
1 Ferme de 110 arpents à la Longue-Pointe.
1 Ferme de 1,30 arpents près de St. Jérôme.
1 Ferme de 100 arpents à Ste Rose.
1 Pâté de maison en brique sur la rue Sherbrooke, extrémité ouest.
1 Cottage en pierre de taille, près de la rue Sherbrooke.
1 Maison sur la rue St. Urbain, bon marché.
Lot de machineries pour travailler le bois, courroies, etc.
1 Bascule à plateforme, pouvant peser 6 tonnes, fabrique de Fairbanks.
1 Presse à fromage.
1 Presse pour l'huile de porc.
1 Presse hydraulique.
1 Elévateur.

A. TUCK & CIE.,
Agents d'Immeubles, Négociants de Prêts et Hypothèques, Evaluateurs
104, Rue St. François-Xavier
19 mars 163

A LOUER SANS TAXES.

Maison de première classe, No. 26, Rue Berri, $400.
Villas à Hochelaga, $90.
Haut de Maison, No. 529, Rue St. Denis, $12 par mois.
Bas de Maison, No. 469, Rue St. Denis, $10 par mois.
Haut de Maison, No. 15, Rue Moreau, $6 par mois.
Bas de Maison, No. 17, Rue Moreau, $4 par mois.
Haut de Maison, coin des Rues Ontario et St. Charles Borromée, $4, $6, $8 et $10 par mois.
Magasins, coin des Rues Ontario et St. Charles Borromée, $10 par mois.
J. B. ROLLAND & FILS,
Nos 12 et 14, Rue St. Vincent.
21 Février. 120

A LOUER

Une maison de première classe, dans cette belle rangée de neuf maisons, Place Rolland, rue St. Denis, avantageuse sous le rapport sanitaire et à proximité du centre de la ville.
S'adresser à
J. B. ROLLAND & FILS,
122 12 et 14, Rue St. Vincent.

Hôtel à Louer.

Sur le parcours du chemin de fer Q. M. O. & O., offrant de grands avantages comme dépôt de liqueurs ou maison de pension. Situé vis-à-vis la jonction des lignes Québec, Ottawa, St. Jérôme et St. Lin. Conditions faciles. S'adresser à
MADAME J. B. DESORMEAU,
161 ns St. Martin.

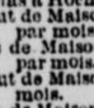

A Louer

La belle résidence, No. 85, en haut de la rue St. Urbain, avec un verger y attenant. Lot 150 x 24. Possession immédiate. S'adresser à
G. N. MONCEL,
Bureau de la Succession Masson, 3, Rue St. Jacques.
6 Février. 136—1

Corporation de la Ville de St. Jérome.

REGLEMENT No. 88

Pour encourager l'industrie.

Il est ordonné et statué par règlement comme suit:
Le Conseil de cette municipalité exemptera par résolution, des taxes municipales, les commerces pour une période ne dépassant pas vingt-cinq ans, toute personne qui voudra y exercer une industrie ou construire une fabrique ou manufacture, sur lequel elle opérera, et le terrain sur lequel elle opérera une industrie que ce conseil jugera avantageuse, toute institution assez importante pour obtenir telle exemption ou exploitation.
Donné à St. Jérome, ce troisième jour de Novembre mil huit cent soixante-dix-neuf.
GODF. LAVIOLETTE, Maire.
CHS. MORANDVILLE, Secrétaire.
14 Janvier. 107

ALLEZ A LA GRANDE VENTE DU

Fonds de Banqueroute DE BROWN & Co.

(RECOLLET HOUSE.)

Nos. 436 et 438, RUE NOTRE-DAME

PRÈS DE LA RUE McGILL.

Au-delà de $10,000 de Marchandises de première classe, réduites exactement à la moitié du prix coutant.

La vente commencera LUNDI, le 22 courant.

MARCHANDISES NOUVELLES!

VENEZ VOIR! VENEZ EXAMINER!

L'Importation Monstre

QUE REÇOIT TOUS LES JOURS

LA MAISON A. PILON & CIE.,

Une effrayante quantité de *Marchandises Françaises, Anglaises, Canadiennes et Américaines* sont maintenant en

GRANDE EXPOSITION

Fleurs Nouvelles 1000 Boites. | Plumes Nouvelles 1000 Boites. | Soie et Satin Nouveautés.

CHAPEAUX DE PAILLE

150 doz. -- A 5c chaque -- 150 doz.

AU BON MARCHE,

647 — Enseigne de la Boule Verte — 649

RUE STE. CATHERINE.

A. PILON. J. B. LABELLE.

VENTE PAR ENCAN

PAR A. MARCOTTE.

VENTE DE MEUBLES CHOISIS, magnifique piano, gazeliers en cristal, tapis, gravures, miroirs, peintures à l'huile, etc., etc.

Mardi matin, 23 Mars.

Le soussigné a reçu instruction de J. R. Poitras, Ecr., de vendre à sa résidence,

No. 167, RUE ST. HUBERT,

Tout l'ameublement comprenant un magnifique piano, ameublement de salon couvert en Reps, tapis de Bruxelles, tables de centre et à cartes en noyer noir, rideaux, tentures et corniches, gravures, chromos, vases, ornements, table de salle à dîner et sideboard en noyer noir, chiffonnier, chaises, vaisselle, verrerie, coutellerie et argenterie, quatre magnifiques ameublements de chambre à coucher, garde-robes, matelas en crin et à ressort, lits de plume, canapés, sofas, tapis et prélarts, poêles de cuisine, poêle à charbon réfrigérateur. Le tout en parfait ordre.
Vente à DIX heures.
A. MARCOTTE, Encanteur.
161 j

VENTE PAR ENCAN.

PAR W. E. SHAW.

MEUBLES DE MENAGE, ameublements de salon en reps vert, tapis *tapestry*, gazeliers en bronze, tables de centre, horloge en gout, cadres et ornements, mobilier de salle à diner, ameublements de chambres à coucher en frêne et en noyer noir, magnifiques matelas en crin et oreillers de plumes, splendides chaises Wilson, poêles de cuisine "Leader," réfrigérateur, un préservateur en fil de fer pour les viandes, et les ustensiles ordinaires de cuisine, et environ 3 tonnes de charbon, etc., etc. J'ai reçu instruction de vendre à la résidence

NO. 120, RUE SHUTER.

MARDI MATIN, 23 MARS,

tous les articles ci-dessus mentionnés.

Vente à DIX heures.

W. E. SHAW, Encanteur.

163

REMÈDE DU Père Mathieu.

Le seul spécifique contre L'INTEMPERANCE, guérit aussi la DISPEPSIE et toutes les maladies du foie. A vendre chez tous les Pharmaciens.
Seul agent pour le Canada,
S. Lachance,
PHARMACIEN,
No. 619, Rue Ste. Catherine, MONTREAL. 162

J. WRIGHT & Cie.

FABRICANTS BREVETÉS

Pour Parquets de Marqueterie

Toiles cirées pour plancher, Garnitures de Bureau, Tapis et ameublements pour Eglises et toutes sortes d'ouvrages de fantaisie.

Les commandes seront reçues à la Fabrique et à la Salle d'Echantillons

Nos. 11 et 17, RUE HERMINE

17 Mars. 161—c

Dettes d'Eglise.

Samedi, nous ... de soumettre un plan pour ... dettes ecclésiastiques.

LE COMMERCE DE CHEMISES.

Notre commerce de chemises blanches semble avoir pris un nouvel élan, et notre fabrique peut à peine suffire.
Il n'y a pas de chemises blanches comme les nôtres pour le prix.
Notre fabrique ne paie pas de loyer, nous importons nos toiles et cotons directement des fabriques d'Angleterre et d'Irlande: nous avons le meilleur tailleur de chemises de la Puissance et nous vendons nos chemises pour argent comptant. Ce sont les avantages qui nous permettent de vendre nos chemises blanches à meilleur marché que les autres magasins.

MESSIEURS.

Vient d'arriver un assortiment complet de pardessus en tweed imperméable.

MESSIEURS.

Vient d'être reçu un stock de marchandises complet pour messieurs, gants, faux-cols, cravates, sous-vêtements, parapluies et mouchoirs.

SOIES DE FANTAISIE.

Tout nouveau.

Nouvelle ligne de soie grise rayée (blanche-sable) en vente à 49c la verge.
Nouvelle ligne de soie rayée (blanche-bleu) couleurs assorties, en vente à 49c la verge.
Ligne spéciale de soie rayée, pesants, en vente à 75c la verge.
Ligne spéciale de nouvelles soies Pompadour, pour garnitures, de tous patrons et couleurs, à vendre pour $1, $1.50, $1.75, $2.25 et $4.25 la verge.

BEIGES! BEIGES!

On vient de recevoir un nouvel assortiment de Beiges Français, tout laine, de toutes les couleurs, prix 25c la verge.
On vient de recevoir un autre nouvel assortiment de Beiges Français, de toutes couleurs, à 21c la verge.
On vient de recevoir un autre nouvel assortiment de Beiges Français, de toutes couleurs, à 21c la verge.

S. CARSLEY,

393, 395, 397 et 399, Rue Notre-Dame.

17 Mars. 162—r

ETABLI EN 1870.

Les améliorations que j'ai faites dans mon établissement me permettent plus que jamais de solliciter le patronage du public. La connaissance pratique que j'ai dans mon genre de commerce, et mes relations à Montréal sont une garantie que vous trouverez votre avantage en achetant à mon établissement. En vous adressant à moi, vous pouvez vous procurer un habillement ou un pantalon au même prix que chez les marchands de gros; qu'il suffise de dire que vous ne paierez pas plus cher un habillement que si vous en achetiez cent.

DEPARTEMENT DE COMMANDES.

Ce Département ne laisse rien à désirer en fait du beau choix; tant qu'au prix nous défions toute compétition. Toutes nos étoffes sont des plus nouvelles. Tweeds de toutes espèces et de tous prix. Rien de plus beau à voir. Une visite est sollicitée.

DEPARTEMENT DE HARDES FAITES

Ce Département est le plus considérable qu'il y ait à Montréal. Nous avons des Habillements pour Hommes et pour Enfants, de toute qualité de tous les prix, ce qu'il y a de plus nouveau.

DEPARTEMENT de MERCERIE

Dans ce Département nous avons fait de grands changements pour donner plus de satisfaction à nos pratiques et au public en général. Nous employons tout notre temps à donner satisfaction aux personnes qui veulent bien nous encourager.
Nous commencerons à donner la liste de nos prix la semaine prochaine.
Nous sommes convaincus de donner satisfaction à ceux qui voudront bien nous encourager chez

I. A. BEAUVAIS

190, Rue St. Joseph.

18 Mars. 157—r

GRANDE VENTE D'HABILLEMENTS

PARDESSUS, ULSTERS, COSTUMES, PANTALONS, Etc., Etc.

Audessous du prix coûtant pendant tout le mois de Janvier, au

Boston One Price Clothing Store

60, RUE ST. JOSEPH

12 Janvier—de 104

L. LABERGE

FABRIQUE DE LA PUISSANCE

De Jupons et Sous-Vêtements

No. 171½, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

DEMENAGERA AU PREMIER AVRIL PROCHAIN, AU

No. 177, RUE St. LAURENT

LA PORTE VOISINE

16 Mars. 157—a c

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

VENTE POSITIVE—MAISON et VERGER, COTE DES NEIGES.

On vendra à l'encan aux Salles du soussigné, SAMEDI, le 27 MARS courant, la maison récemment occupée par M. DIER, au Village de la Côte des Neiges (près du Chemin Ste. Catherine), avec environ deux arpents de terre, bien plantés d'arbres fruitiers, etc.
Situation très désirable avec de beaux chemins en été et en hiver. La maison est en bois avec fondation en pierre, bâtie depuis six ans seulement.
Vente à DIX heures.
JOHN J. ARNTON, Encanteur.
162

DEUX COTTAGES NEUFS sur la Rue St. André, près de l'enceignure de la Rue Sherbrooke, *en brique solide* et avec *fondations de pierre*.—Le soussigné vendra à ses salles, SAMEDI, le 27 MARS courant, deux cottages propres, joliment arrangés et attrayants, sur le côté ouest de la Rue St. André, près de la Rue Sherbrooke. Bâties la mieux possible, sous la surveillance personnelle de M. W. ROBERTS, le maçonnerie, les ouvrages en brique et en bois, les enduits, la peinture, etc., tout tous bons et solides. Vendus en ... bons égoûts, local salubre.
Vente à DIX heures.
JOHN J. ARNTON, Encanteur.
162

Vente d'Effets condamnés

PAR ORDRE DU DEPARTEMENT DE LA MILICE

SAMEDI, 27 MARS,

On vendra à l'encan au Magasin des Anciennes Casernes, ce qui suit des Cartouchières, des Fourreaux, des Havre-Sacs, des Gamelles et à ses effets condamnés.
Vente à ONZE heures.
JOHN J. ARNTON, Encanteur.
169

VENTE DU PRINTEMPS PAR ENCAN.

Le soussigné vendra à l'encan et remplira dorénavant la fonction de marchand à commission. Il sollicite respectueusement une part du patronage du public pour les achats du printemps à l'encan, et aussi de la vente de propriétés, des marchandises et de ameublements de ménage, etc., dans les maisons ou aux résidences privées. Il recevra de même les consignations.
Toutes ses communications devront être adressées au Marchant's Exchange.
A. B. STEWART, Encanteur.
161

Moulins à Café et Epices de la Cité.

MURRAY & MARROTTE

Fabricants et Importateurs de CAFÉS, EPICES, etc., etc.,

605, RUE CRAIG

[*Près de la Station de Feu No. 1.*]

Café grillé et Epices moulues pour le commerce avec les derniers mécanismes améliorés.

12 Mars. 156—r

KEROSENE AMERICAINE!

$1.50 plein épreuve, blanche comme de l'eau.

Deux charges de Chars à vendre au Commerce.

WM. ELLIOT

Coin des rues St. Laurent et Ste. Catherine

Agent pour la Compagnie d'Huile Kerosine de Portland.

20 Février. 134—r

Avis aux Fumeurs.

Si vous êtes réellement amateur des célèbres cigares de la Havane, du tabac pur de la Virginie, des cigarettes et du tabac de la France, n'oubliez pas que le seul endroit de Montréal où vous pouvez vous les procurer est au nouvel et fashionable magasin de MM. DUFRESNE & MONGENAIS, No. 125, rue Notre-Dame, en gros et en détail.
En main, un stock considérable de tabac à cigarettes français, caporal ordinaire, caporal supérieur, Cigarettes Elégantes, Jacques de la Civette, Scaferlati ordinaire et supérieur.

PRIX TRES MODERÉS.

DUFRESNE & MONGENAIS,

No. 125, Rue Notre-Dame

A. Ciberton & Cie.

8, RUE DeBRESOLES & 7, LeROYER

Importateurs et Commissionnaires, Agents de Produits Européens,

Spécialité: Exécution de Commandes sur toutes places d'Europe.

En Stock: Vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Sauternes, Sicile, Madère, Zucco, Tarragone, Eau-de-vie, Genièvre, Chartreuse, Bénédictine, Liqueurs et Conserves alimentaires.
En Stock: Glaces et miroirs, Cuirs et Peaux, Toiles à blutteaux, Echantillons de Papiers, Plumes, Souliers, Soies à Ruban, Armes de chasse, Cristalleries et Porcelaines, Etc. Etc.

26 nov—tn 67

VINS CANADIENS

Du Vignoble de CLAIR HOUSE Cooksville, (Ontario).

MADERE (récolte de 1871).
SAUTERNA (récolte de 1872).
SAVIGNY (récolte de 1874).
CATAWBA (récolte de 1874).
DELAWARE (récolte de 1872).

Ces vins ont mérité une médaille d'honneur pour leur qualité supérieure, aux Expositions de Philadelphie et de Paris 1878. La Faculté de Médecine les recommande comme étant parfaits pour leur pureté et leur goût exquis.

HAMMOND & DIES,
773, rue Craig, Montréal
Agents pour le Canada de l'Association Vinicole de Cooksville (Ontario).
3 sept.—259 a

COTTON CONNAL & Cie,

No. 2, Halle-aux-Blés, Montréal

Agents pour WILLIAM J. GRAHAM & Cie., Oporto,

ont maintenant en main un assortiment complet des Vins venant d'Oporto, bien connus de cet établissement, ainsi que:

[TROIS COURONNES!]

En pipes, en barils de cent et vingt-cinq gallons, que nous offrons en vente au magasin ou sans charge à Oporto.
14 Août.

J. & R. McLea

Offrent en vente:

Morue Verte en barils.
Haddock en barils.
Morue sèche en paquets.
Pure Huile de Morue Terreneuve en barils.
Huile de Phoque pâle et paille en barils.
Grande quantité d'Epiceries et Sucre.

8, Rue Commune, 8

2 Mars. 147—r

MM. TOWNSEND & HUDSON annoncent qu'ils ont en main un grand assortiment de Lits de Plume, Matelas en crin et en Laine, Oreillers, etc. A ressort, etc., qu'ils vendront à grand sacrifice. Ils comptant pour le Commerce. Se recommandent aussi les Manufactures Canadiennes.
458, rue Notre-Dame et 46, rue Bonaventure.
20 août.—257

VENTE PAR ENCAN.

PAR DEROME & BOURBONNIERE.

Ventes du Printemps.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos amis et au public en général que nous sommes disposés à recevoir leurs ordres pour ventes de meubles et effets à domicile et aussi pour toute consignation qui pourra nous être confiée pour être vendue à nos salles d'encan.
C'est maintenant le temps de choisir un jour convenable pour les ventes, vu que plusieurs commandes nous sont données chaque jour.
Nous nous occupons aussi des ventes privées d'immeubles, de prêts, de louage de maisons et magasins, d'assurance, de collections, d'escomptes de billets, et de tout ce qui concerne une agence générale.
DEROME & BOURBONNIERE, Encanteurs et agents, No. 83, rue St. Jacques
162 j

Re-ouverture du fameux Magasin Rouge,

Coin des Rues Ste. Catherine et Wolfe.

Les soussignés ayant loué le magasin cidessus mentionné, y tiendront un encan

SAMEDI prochain, le 20 courant.

Un assortiment complet et varié de chaussures, marchandises sèches, vaisselle, meubles de ménage, sera offert en vente.
Vente à SEPT heures P. M.
DEROME & BOURBONNIERE, Encanteurs,
163 d 83, rue St. Jacques.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses amendements.

Dans l'affaire de JAMES R. SNEATH, Failli.

Un Stock d'Epicerie et de Meubles de Ménage à vendre.

Les soussignés vendront par encan public aux Nos. 31 et 33, RUE BLEURY,

LUNDI, 22 courant, à 10 heures A.M.

Tout le stock d'Epicerie, etc., appartenant à la faillite ci-dessus, comprenant à peu près tous les articles que l'on peut trouver dans une Epicerie, liqueurs fines, etc.
Les meubles seront vendus vers 11½ hrs.
Conditions: comptant.
E. A. BAIN, Syndic.
Montréal, 17 Mars 1880.
DEROME & BOURBONNIERE,
161 Encanteurs.

LES SOUSSIGNÉS VENDRONT A LEURS SALLES D'ENCAN,

MARDI PROCHAIN, LE 23 DU COURANT,

Le magnifique lot vacant situé rue St. Denis, quartier St. Jacques, entre les rues Sanguinet et Ontario, étant le No. 83-0 et contenant 24.00 de front sur 116 de profondeur avec celle de 25 pieds de largeur en arrière. Ce lot sera vendu à la suite et sur la propriété. Propriété à vendre, ... Pour autres informations s'adresser à
DEROME & BOURBONNIERE, Encanteurs, 83, Rue St. Jacques.
Vente à ONZE heures. 162 q

VENTE HEBDOMADAIRE.

Les soussignés feront leur vente hebdomadaire, MERCREDI, le 24 du courant, aux salles No. 83, Rue St. Jacques.
Entr'autres choses, il sera offert en vente des argenteries, des pianos, tables à dîner, sideboards, vaisselle, chaussures, tapis, matelas, chaises, ... sofas, canapés, matelas, chaises pour salle à dîner, ameublements de salon et chambre à coucher, poêles, et un lot d'autres articles trop nombreux à énumérer.
DEROME & BOURBONNIERE, Encanteurs,
161 83, Rue St. Jacques.

A VENDRE

5 Millions de Pieds de Bois de Sciage, etc.

De toutes épaisseurs, largeurs et qualités préparés ou bruts.
Lattes, bardeaux secs et fendus; Colombages, Moulures, etc.
Au clos de
T. PREFONTAINE & Cie.,
No. 92, Rue Sanguinet, Coin de la Rue Dorchester.
17 Mars. 161—r

800 Poêles de cuisine, 1,500 Poêles doubles, 80 poêles de fer avec ou non-fournitures. Ustensiles de cuisine, Fournitures de maison, ferblanterie, huile, etc., etc., à vendre au plus bas prix du marché. J'achète aussi la vieille fonte. A la maison
AUGUSTE COUILLARD,
Marchand de fer,
233, 231, 237 et 239, rue St. Paul, Montréal.
159 ns 2

OUTRE tenant l'assortiment le plus complet et comprenant les effets les plus nouveaux en

FERRONNERIE

Le soussigné emploi constamment des hommes compétents pour Plombage, Ferblanterie, Réparations de Couvertures, Réparations de Poêles, etc.,
Il sollicite les commandes de ses clients pour des ouvrages qu'il garantit donner entière satisfaction.
L. J. A. SURVEYER,
524, RUE CRAIG.
6 Février. 125—r

LIMES, LIMES, LIMES

VIEILLES LIMES réparées à neuf, garanties donnant satisfaction, sinon aucun paiement exigé.

Grande économie à ceux qui se servent de Limes.

FENWICK & SCLATER

325, Rue des Commissaires.

Montréal 15 108—tm

Souliers à bouts cuivrés de Dann.

MERES, ATTENTION

POUR ECONOMISER

Achetez pour vos jeunes enfants des souliers améliorés (Dann's improved Toe Tip,)

L'invention la plus nouvelle.

Marque de Commerce

Demandez-les à votre cordonnier et n'en prenez point d'autres. Pour n'être pas trompé, voyez si la marque de commerce est sur chaque chaussure.
21 Juillet—a 282

M. F. SHIP,

Ci-devant de la maison BLUMENTHAL & SHIP, ayant ouvert un établissement de première classe, de hardes et de tailleur, au No. 112, rue St. Laurent, sollicite respectueusement l'encouragement de ses amis de Montréal et de ses environs. Coupe garantie.
F. SHIP,
141 sm c No. 112, Rue St. Laurent

MORRIS & CIE.

Marchands-Tailleurs

154, Rue St. Jacques, 154

En face du St. Lawrence Hall.

MONTREAL

Coupe garantie. Prix modérés.
5 juin

FEUILLETON.

LES FALAISES DE LA CORNOUAILLES

QUATRIEME PARTIE

LE VŒU DE HAINE

(SUITE.)

Et ces vêtements qui recouvraient ces forces herculéennes, ces chemises de laine ouvertes sur une poitrine velue comme celle d'un ours, ces manches retroussées sur des bras couverts d'arabesques bleuâtres, tatouages gravés là par la poudre et qu'un boulet pouvait seul affacer en emportant le membre qui le portait ; ces haillons qui se traînaient sur des corps de bronze et qui tous s'étaient trempés dans le sang des ennemis de la France, ces haillons lacérés par les haches anglaises, les balles et les coups de sabre, ces haillons-là, on eût pu en faire des drapeaux, car chaque déchirure était un brevet de courage.

Quand au vacarme qui régnait dans cette salle, il était impossible à qualifier ; impossible à rendre.

Cinq heures du matin sonnaient. Brocs, bouteilles et cruchons étaient vides, tous les estomacs étaient pleins, toutes les cervelles étaient à demi noyées, dans les enivrants liquides. Tous avaient passé la nuit à boire, à manger, à hurler.

Au centre de la salle, sur la table placée sous le quinquet devant le comptoir, un jeune homme était grimpé, dansant au milieu des verres, des bouteilles et des cruchons faisant mille gestes rapides et chantant à tue-tête une de ces romances maritimes si connues dans nos ports et que les assistants reprenaient en chœur avec un entrain merveilleux.

—Hourra ! Fignolet, criait-on en applaudissant à grand renfort de verres brisés.

—Deuxième couplet ! vociféra le jeune matelot d'une voix aigre :

Est-il rien de plus beau z'au monde
Qu'un matelot ?
Dans son cœur jette plomb de sonde
Belle Margot.
Et crierai : "Fond d'amourette !"
Et puis t'auras.
Dedans ce cœur une cachette.........
Un trou z'aux rats !
Hâ-â li-i-i !
Hâ-â lô !-ô !

Et l'ensemble fut repris avec une telle vigueur, qu'un banc craqua sur ses pieds et qu'une quinzaine de matelots roulèrent les uns sur les autres. Ils étaient tombés en chantant, ils chantèrent étant tombés, et ils se relevèrent chantant plus fort.

La grosse femme, assise au comptoir, battait la mesure en trempant une cuillère à pot dans un bocal de prunes à l'eau-de-vie

—Troisième couplet ! beugla le chanteur, en s'arrêtant dans sa pantomine énergique qui faisait gémir la table :

Que quand je t'appuyais la chasse.
Dis donc, Margot,
Tu ne faisais pas la grimace
Au matelot ?
Moi je chantai : La brise adonne.
Range au plus près ! "
Et mon cœur filait, ma mignonne.
Hâ-â ! li-i !
Hâ-â ! lô-ô !

Cette fois, le bruit devint tellement formidable, qu'un coup de canon ne l'eût certes pas dominé : verres, bouteilles et cruchons sautèrent en l'air avec accompagnement d'assiéttes vides et non vides.

La porte du cabaret s'était ouverte sans que personne ne s'en aperçut, et un homme, à peu près aussi mal vêtu que ceux qui étaient là, s'avança dans l'intérieur avec cette allure libre et dégagée du matelot dont les poches sont gonflées de parts de prise.

Il se dirigea droit vers une table avoisinant celle sur laquelle se démenait le chanteur agile. Autour de cette table, plus petite que les autres, étaient assis sept ou huit matelots.

—Ah ! dit l'un d'eux en se dressant, Nordèt !

Toutes les mains se tendirent vers lui. Le vieux maître fit entendre un grognement sourd, mais comme pipe et chique gouvernaient convenablement, le grognement fut pris en bonne part et pour un bonsoir amical.

—Le commandant ? demanda le maître.

—Pas plus de commandant que dans mon écubier, répondit l'un des matelots, celui qui, le premier avait salué Nordèt.

—On ne l'a pas relevé ici ?

—Non !

Nordèt se gratta le nez avec le tuyau de sa pipe.

—Bois-tu un coup avec nous ? demanda-t-on.

Nordèt ne répondit pas il remit sa pipe dans sa bouche, aspira fortement, lança droit devant lui une spirale de fumée qui partit comme un jet chassé par un moteur puissant, et, quittant brusquement les matelots, il se dirigea droit vers le comptoir.

La grosse femme, continuant sa pêche aux prunes, n'avait pas vu le vieux-maître. Nordèt se campa droit d'avant elle, et, aspirant de nouveau, lança entre pipe et chique un autre jet de fumée qui alla envelopper amoureusement la cabaretière et lui donna un faux air de la Vénus hottentote dans un nuage.

La grosse femme releva la tête et un sourire éclaira aussitôt sa physionomie.

—Le vieux de la cale ! dit-elle. Comment que ça gouverne, matelot ?

Nordèt cracha, passa le revers de la main sur la bouche, et envoya une seconde bouffée de fumée à la cabaretière, ce qui dénotait de la part du vieux maître une haute estime et une affection sérieuse et sincère pour une personne du sexe, ainsi que le disait Fignolet.

—Là-haut ? dit-il simplement en désignant du geste le plafond

—Oui ! répondit la cabaretière.

Nordèt envoya une troisième bouffées de tabac au nez de la cabaretière, ce qui valut au vieux maître le sourire le plus aimable ; puis il tourna sur ses talons et il se dirigea vers une porte placée près du comptoir à gauche et communiquant avec une petite pièce carrée, noire, sorte de passage-vestibule qui donne dans le laboratoire-cuisine-cellier, et sur lequel donnait un escalier fort roide montant au premier étage.

La cabaretière suivit de l'œil Nordèt, sa pipe et sa chique :

— Toujours le même, dit-elle. Toujours aimable ! Un vrai Frère la Côte. Je l'ai reconnu rien qu'à l'odeur de sa fumée.

Et elle poussa un soupir qu'elle ne chercha pas à étouffer ; puis elle renfonça sa cuillère dans le bocal aux prunes avec un geste que n'eût pas désavoué Célimène, si elle se fût trouvée dans la même situation.

Nordèt, en passant dans la petite pièce noire, s'était engagé aussitôt dans l'escalier. Il gravit lestement le premier étage, et il se trouva sur un carré plongé dans une obscurité profonde.

Une traînée lumineuse, apparaissant à ses pieds indiquait une porte donnant sur une chambre éclairée, et un bruit de voix animées prouvait du reste que cette chambre était habitée

Nordèt s'arrêta devant cette porte, et, levant la main, il frappa un coup léger.

Aussitôt le bruit de la conversation cessa subitement, un silence se fit. Nordèt frappa un second coup et le pêne grinça dans sa gâche.

La porte s'ouvrit. Un homme apparut sur le seuil, tournant le dos à la lumière et dessinant sur le fond clair de la pièce la silhouette noire de son corps.

Cette lumière, provenant d'une lampe placée sur une table, éclaira en plein Nordèt.

—Ah ! c'est toi ! dit vivement celui-qui venait d'ouvrir.

—Oui, commandant ! répondit Nordèt.

—Et que t'a dit Rollin ?

— Qu'il n'avait pas une barque.

—Et quand en aura-t-il ?

—Pas avant deux mois !

— Tonnerre ! s'écria l'homme avec un geste de rage.

—Allons, monsieur Crochetout, ne perdez pas tout espoir ! dit une voix partant de l'intérieur de la pièce.

Le commandant demeurait toujours devant Nordèt, paraissant réfléchir aux ordres qu'il devait donner.

—Descends, dit-il enfin, et attends-moi dans la salle. Le jour venu, je te ferai dire ce qu'il faudra faire.

—Non ! fit Nordèt (cela voulait dire oui).

Et le vieux, portant la main à sa pipe, la retira de sa bouche pour saluer, et retourna vers l'escalier.

XXXIII

Crochetout avait refermé la porte et était venu se rasseoir devant une table, de l'autre côté de laquelle était assis un autre personnage.

—Monsieur d'Almoy, dit le corsaire en approchant son siège, maintenant vous savez qui je suis.

—Hélas ! oui, monsieur, répondit d'Almoy avec un soupir ; mais puisque je sais qui vous êtes, je dois vous parler ainsi que je vais le faire. Oui, j'ai été l'ami de d'Estournal ; oui, j'ai été son compagnon de plaisir ; oui nous avons passé ensemble de longues années de jeunesse ; oui, tout ce qu'a dit votre frère est vrai et de la plus exacte véracité. Les conversations que j'ai eues avec lui, je me les rappelle, et il les a rapportées aussi fidèlement que possible. Encore une fois, je le répète, tout ce qui a rapport à ses relation avec d'Estournal est vrai... Mais, en disant cela, je dois dire aussi une chose, c'est qu'à cette époque, d'Estournal m'avait absolument trompé, c'est que je le tenais pour un gentilhomme honnête et loyal c'est qu'enfin j'étais convaincu qu'en parlant de mademoiselle Mariannic de Loüedoc comme il le faisait il ne calomniait pas. Bref, monsieur de Laverdi, je vous donne ma parole d'honneur que dans toute cette horrible affaire j'ai pu être un instrument stupide, mais je n'ai jamais été complice.

(A continuer.)

GILLESPIE & Cie

Courtiers, Agents Banquiers Financiers.

No 97, Rue St. Jacques, MONTREAL.

Papier commercial escompté, Lettres de change achetées et vendues ; Crédits de Banque, Prêts sur demande et à courte échéance négociés ; Coupons d'intérêt, Dividendes, Traites, etc , collectés. Agents de Banques de la campagne, américaines et étrangères, de compagnies de placements et de capitalistes ; Avances sur comptes de chargement, Reçus d'Emmagasinage, Produit, Chargements et Marchandises générales ; Assurances du feu et de la marine effectuées ; Garanties négociées ; Actions Canadiennes, Américaines et Anglaises achetées et vendues.

Représentés sur les Bourses de Montréal, de New-York et de Londres.

Montréal, 8 Mars 1880. 152 a

ON GAGNE à acheter ses meubles maintenant, et les avoir emmagasinés gratis d'ici au 1er Mai. Les prix seront certainement plus élevés, car le bois augmente en valeur toutes les semaines. Avant d'acheter allez examiner le stock de Wm. KING, No. 54, Rue Craig, et après le 15 Mars, au No. 652, Rue Craig, en face de Rogers & King.

UNE NÉCESSITÉ DOMESTIQUE

Oui : ce que chacun devrait avoir. Cet article devrait être placé pour que chacun puisse le trouver même dans l'obscurité, si c'est nécessaire. Plusieurs vies précieuses ont été épargnées par son usage opportun, et de grandes douleurs ont été soulagées depuis son introduction. C'est le célèbre

Pain-Killer DE **PERRY DAVIS**

La Grande Médecine de Famille de tous les âges

Pris intérieurement, il soulage instantanément les souffrances les plus aigues. *Employé extérieurement*, c'est le meilleur calmant du monde. Son effet est presque instantané et fait disparaître la douleur la plus intense. Il adoucit les plaies irritées et donne le repos aux malades. Il est éminemment l'ami du peuple, et chacun devrait l'avoir près de lui.

Défiez-vous des contrefaçons et des viles imitations. Demandez le PAIN KILLER DE PERRY DAVIS, et n'en prenez point d'autre.

Vendu par tous les Pharmaciens et les épiciers.

Les bouteilles de Pain-Killer contiennent 2 oz. et 5 oz. respectivement ; elles se détaillent à 25 et 50 cents ; les grandes bouteilles sont donc à meilleur marché : *achetez-en une.*

PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE

Manufacturiers et Propriétaires.

PARFUM IMPERISSABLE ! Eau de Floride DE Murray & Lanman

Le plus riche, le plus durable, le plus délicat de tous les Parfums, employé pour les *mouchoirs*, la *toilette* ou les *bains*, agréable et salutaire dans la chambre d'un malade, soulage la faiblesse, à fatigue, l'abattement, la sensibilité des nerfs et le mal de tête. Prenez garde aux contrefaçons, demandez toujours l'Eau de Floride de Murray & Lanman, préparée par les seuls propriétaires, Lanman & Kemp, New-York.

A vendre par les Parfumeurs, Droguistes et Marchands d'Objets de Fantaisie.

LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG

Salsepareille et Pilules De Bristol.

Etablies en 1832. Garanties être un remède infaillible pour le *Scrofule* opiniâtre, les *Ulcères*, la *Syphilis*, les *Tumeurs*, les *Eruptions, anciens maux, Rhumatismes* et les maladies produites par le mauvais sang et les humeurs.

Les Pilules recouvertes de Sucre de Bristol guérissent toutes les maladies du foie.

En vente chez les Droguistes et les marchands de médecines patentées.

23 juin.—a

REMEDE SOUVERAIN DE **McVEIGH.** POUR **Rhumatisme, Névralgie et Dyspepsie.**

Veuillez lire les attestations suivantes des citoyens éminents et respectables de Montréal qui se sont servi de mon remède et qui sont des témoins vivants de sa valeur et de son efficacité. Ceux qui douteraient de la valeur de ce remède dans le traitement de la Névralgie, du Rhumatisme, de la Dyspepsie, de la Diphtérie et du Lumbago, peuvent se convaincre en s'adressant aux personnes dont les noms apparaissent plus bas les bons effets du remède lorsqu'ils l'ont employé.

Depuis que la pratique de la médecine est devenue une science, on n'a jamais découvert un soulagement plus efficace à l'humanité souffrante que le remède souverain de McVeigh que nous présentons aujourd'hui aux citoyens de Montréal.

Le soussigné ayant fait une étude spéciale des maladies des nerfs, des muscles et du sang, se trouve en état de porter ses soins à ses malades et a déjà obtenu des résultats satisfaisants dans tous les cas qu'il a traités.

En vente chez tous les Pharmaciens en gros et en détail dans la ville et au No. 222, Rue St. Paul.

Bouteilles d'une chopine, $1.00.

THOMAS McVEIGH, Manufacture : 222, Rue St. Paul.

P. S. — Consultations depuis 10 heures A.M. jusqu'à 4 heures P.M. *gratis*.

Hôtel-Dieu St. Joseph, Montréal, 21 Juillet 1879.

M. Thomas McVeigh, Hôtel du Peuple, rue St. Paul.

Veuillez envoyer par le porteur deux bouteilles de la même médecine que j'ai déjà eue (Remède Souverain de McVeigh) et obligez.

SŒUR BONNEAU, Supérieure.

Montréal, Juin, 1879.

M. Thomas McVeigh, Cité.

Cher Monsieur,—Je suis heureux de constater le bon effet de votre remède pour les Rhumatismes. J'ai souffert d'un Rhumatisme depuis quelques années et surtout durant les derniers dix-huit mois, et j'ai employé votre médecine pendant environ trois mois avec un grand succès, et je puis la recommander avec confiance.

F. W. RADFORD, De McLachlan Frères, Rue St. Paul.

Montréal, Juin, 1879.

M. Thomas McVeigh, Hôtel Albion,

Monsieur.—Votre remède souverain interne m'a heureusement guérie d'une névralgie dont je souffrais tant depuis les neuf dernières années, et contre laquelle j'avais essayé en vain tout les remèdes que j'avais pu me procurer. Je puis aujourd'hui déclarer pour le bénéfice de ceux qui souffrent à Montréal, que je suis complètement guérie après avoir pris deux bouteilles de votre remède.

MARY ISABELLA CRITES, Modiste, 19, Rue Ste. Monique.

Montréal, 19 Juin 1879.

Thomas McVeigh, Ecr.,

Pendant deux ans et six mois j'ai beaucoup souffert d'une névralgie aigue à la tête. Une demi bouteille de votre médecine m'a complètement guérie, et maintenant je ne ressens aucune douleur ni symptôme. Je suis, Monsieur, votre respectueux serviteur,

JOHN CORCORAN, "Head Waiter" Albion Hôtel.

Montréal, 15 Juin 1879.

M. Thomas McVeigh, Hôtel du Peuple,

Cher Monsieur,—Mon épouse a beaucoup souffert de la névralgie, et après avoir employé une bouteille de votre Remède Souverain, elle est presque tout à fait guérie C'est avec plaisir que je le recommande à tous ceux qui souffrent de cette maladie. Je suis, monsieur, votre, etc.,

V. M. ALLAN, marchand, 77 et 79, rue St. Joseph.

Montréal, Juin 1879.

M. Thomas McVeigh, Albion Hotel,

Monsieur,—Je désire apprendre à ceux qui souffrent dans Montréal que je me suis servi de votre remède pour la névralgie et la dyspepsie, et je l'ai trouvé très efficace. Une bouteille a complètement guéri ma dyspepsie. Votre,

G. H. HOLLAND, 19, rue St. Jacques.

Montréal, Juin 1879.

M. Thomas McVeigh, Montréal.

Cher Monsieur, — J'ai le plaisir d'attester de la valeur de votre Remède Souverain pour la dyspepsie, en ayant employé une bouteille avec un grand succès.

Votre, respectueusement,

Mme. McNEILL, 98, rue Hypolite

31 juillet.—27

Mme Deschamps et ses Demoiselles

No. 151, rue Inspecteur

Annoncent au public qu'elles remettent les fractures.

11 septembre

JACQUES-CARTIER OU LE **CANADA VENGÉ**

Pièce Dramatique en 5 Actes Brochure de 70 pages.

PAR J. L. ARCHAMBAULT, AVOCAT.

Maintenant en vente chez tous les Libraires.

Prix, *franco* par la poste, 25c.

21 Février. 159—um

FLEURS SECHES.

Le soussigné vient de recevoir son assortiment annuel de Fleurs Allemandes Sèches choisies comprenant Bouquets, Guirlandes, Croix, Paniers suspendus, Herbes, Mousses, etc., aussi plusieurs beaux lauriers Pampas. HYACINTHES — Une belle collection d'Hyacinthes pour Pots à vendre à la "Glasgow Drug Hall."

Ordres de la campagne promptement exécutés.

I. A. HARTE, PHARMACIEN,

400,—RUE NOTRE-DAME,—400

5 Décembre. 75—r

KAOKA ! KAOKA ! !

QU'EST-CE QUE LE KAOKA ?

Le Kaoka, le nouveau breuvage, est le seul satisfaisant.

IL REMPLACE LE THE ET LE CAFÉ

Très-recommandé pour usage régulier aux repas ordinaires.

Ce qu'il y a de mieux pour suivre le régime diététique.

Le KAOKA est le tégument du bl saccharin.

Essayez-en un paquet. Demandez-le à votre épicier.

Prix : paquet de ¼ ℔, 10 cts. paquet de 1¼ ℔, 25 cts.

EMIL POLIWKA & CIE., 36, *rue St. Sacrement,* Seuls Agents.

26 nov.—67 a

LA "VIENNA BAKING POWDER"

Est encore reconnue comme la poudre qui rend le pain et la pâtisserie plus blancs, plus légers et meilleurs que n'importe qu'elle autre. Si votre épicier ne l'a pas, demandez lui de vous la procurer.

C. M. PUTNEY, propriétaire,

20 Février.—143 a 40, Carré Victoria.

Vive la Naphthaline ! Vive la Naphthaline

Victoire ! Victoire ! Victoire !

La meilleure chose pour les Cheveux !

Victoire ! Victoire ! Victoire !

D'Halifax à Manitoba,

On emploie la Naphthaline pour les Cheveux !

7 Janvier.—a

ETABLI EN 1843.

DEMANDEZ TOUJOURS

Le Chocolat et le Cocoa de Webb

Les ingrédients les plus purs. Saveur délicieuse.

BON MARCHÉ.

Ils égalent les meilleurs produits des fabriques Françaises.

Demandez-les à votre Epicier et soyez sûr de les obtenir.

Un essai demandé.

Fabriqué par JOSIAH WEBB & CIE., Milton Mass., E.-U.

J. W. ARLESS, Agent, 672, rue Craig, Montréal.

27 Février. 148—c r

Extrait de Liquide de Bœuf

DE LIEBIG

A vendre chez tous les Pharmaciens et dans toutes les Epiceries.

PRIX EXTRA EXPOSITION de la PUISSANCE

L'Ami du Cuisinier

LA POUDRE A BOULANGER est Manufacturée sous le patronage des consommateurs du Canada.

Les demandes croissantes de l'Ami du Cuisinier démontre qu'elle est le choix du Peuple.

Vendue en détail partout.

Manufacturée seulement par

W. D. McLaren

55 & 57, rue du College, Montréal

20 Janvier. 111—r

PROMPT SOULAGEMENT !

Le Remède du Dr. Harrison

Contre la Diarrhée.

La meilleure préparation qui ait jamais été employée pour les les maladies d'été. Il ne manque jamais de soulager et de guérir radicalement.

Prix 25 et 50c la bouteille

Demandez-le à votre pharmacien et voyez si le nom de *H. Berton Allison* est sur chaque bouteille.

Faites usage des Pastilles Péristaltiques

Le seul remède qui opèrera une cure radicale et certaine dans tous les cas de constipation, d'hémorrhoïdes et de dyspepsie.

Prix 25c la boîte.

Tous les pharmaciens de première classe les vendent et les recommandent.

21 mai.—r 23

Le Dr. M. H. Utley

Qui est bien connu de la plupart des citoyens de Montréal et dans toute la Province comme médecin homéopathique, après une absence de trois ans, est revenu en cette ville pour y résider, continuera à pratiquer au No. 1358, Rue Ste. Catherine, où on peut le consulter de 9 à 11 heures a.m., et de 2 à 4 heures p.m., et le soir.

68—a

W. H. DION YOUNG, D.D.S.

Gradué du Collège Dentaire de Philadelphie en 1873,

DENTISTE

300½, Rue Notre-Dame

Chirurgie et Mécanique Dentaire suivant toutes les améliorations modernes.

Une attention toute particulière donnée à l'administration des Anesthétiques sous la surveillance d'un médecin expérimenté.

300½, *Rue Notre-Dame.*

27 Août. 283—a

DEMANDEZ LES BISCUITS DE **STEINSON, AULD & Cie.**

A VOTRE EPICIER.

30 Janvier. 120—tm

ALLUMETTES TELEGRAPHE, TELEPHONE, etc

De qualité supérieure.

E. B. EDDY

CHAQUE BOITE GARANTIE

Demandez chez votre Epicier les Allumettes de Eddy.

H. A. NELSON & FILS, Agents en Gros.

3 Novembre. 45—a k

HUILE DE CHARBON.

Reçue dernièrement la meilleure qualité d'huile de Charbon au plus bas prix.

Commandes respectueusement sollicitées.

JOHN PAXTON, 20, Rue St. Pierre, Montréal.

10 Février. 129

HUILE. 1879. HUILE.

ISAAC ANDERSON

Marchand en Gros et Manufacturier d'Huiles à Machines améliorées.

I. X. L. Huile à Machines.
Lubrificateur Dufferin.
Valvoline (Huile à Cylindres.)
Huile améliorée pour Harnais, etc., etc.

Bureau :—No. 15, Rue Wellington Est.
Manufacture :—Rues St. Laurent et Parc Sud.

JOHN FISKEN & Co., Agents, Toronto, Ont.

27 Juin. 248

HUILE extra pour graisser les Machines !— La véritable seule porte la marque de commerce ci-dessus. Cette huile a remporté tous les premiers prix aux Expositions depuis dix ans et a, de plus remporté la seule médaille d'or qui ait jamais été offerte.

Je garantis mon huile comme étant supérieure à toutes celles en usage pour les machines et la seule livrée à moitié prix de sa valeur, pour approvisionner les Phares ou autres. S'adresser à

G. B. STOCK, No. 58, Rue Church, Toronto.

Ou à J. A. WILKS, Agent, 534, Rue St. Paul, Montréal.

10 Mars. 151—r

Toiture composée de Plombagine, Mica et Pierre de Savon.

La plus durable, la meilleur marché, la plus forte et la plus légère maintenant en usage. Elle n'est pas affectée par le climat, est indestructible et résistible au feu. La toiture de ciment de SPARHAM posée depuis sept ans est tout à fait intacte et a donné satisfaction entière. Références de Montréal : A. G. Fowler, architecte : Compagnie de Coton de Montréal, travaux à Valleyfield ; A. Buntin & Cie, machines à papier de Valleyfield ; Peck, Benny & Cie ; A. McDougall, Ecr., 124, rue Mackay ; W. King, Ecr., de Rogers et King ; T. Harrison, Ecr., 86, rue Bleury, et autres.

A. S. HALL, Seul Agent, 773, Rue Craig.

2 Février. 122

Les Soussignés offrent en vente :

Ferblanc "Charcoal,"
" Bradley,"
Ferblanc "Coke,"
" Oldcastle,"
" Gelly,"
"Fer galvanisé,
"Morewoods Lion,"
"Gospel Oak,"
Tôle du Canada,
" Pen,"
" Hatton,"
Zinc en feuille,
Etain en lingots,
Cuivre en lingots, etc., etc., etc

A. & C. J. HOPE & CIE.

Marchands de Métaux, No. 320, rue des Commissaires

30 Octobre 45—r

Thos. Sonne

Manufacturier de

VOILES, TENTES, AUVENTS,

Couvertures de Chevaux et de Voitures.

Aussi, Tentes et Toiles goudronnées à louer.

279 et 281, rue des Commissaires, Montréal

16 juillet.—a c

A VENDRE.

Les Engins et Chaudières NEUFS ET DE SECONDE MAIN

Des forces suivantes : Un de 5 forces de chevaux, un de 12, un de 18, un de 25, un de 40, un de 50, et un de 60 Aussi arbres de couche avec accouplements de traverses intérieures patentées. Locomotive verticale multitubulaire, et bouilloires tubulaires des meilleurs matériaux et ouvrages.

S'adresser à

W. P. BARTLEY & CIE

Usines d'Engins du St. Laurent,

17 et 29, Rue Mill,

23 janvier 1880—115 a

Empire Works.

Autrefois "THE SUPERIOR IRON FOUNDRY" est maintenant ouvert, sous la direction de M. T. SCANLAN, fondeur expérimenté, où nous sollicitons un encouragement libéral. Nous manufacturons des

Faucheuses et Moissonneuses, Charrues et Instruments d'Agriculture.

Les ouvrages se font à l'ancienne place PAGE, RUES DUKE et WELLINGTON.

Fonderie : 17 à 29, rue Dalhousie.

C. B. MAHAN, Gérant.

Mai 202—a

E. CHANTELOUP,

No. 587, RUE CRAIG, MONTREAL.

FABRICANT DE

Cloches d'Eglise, d'Horloges de Tours et de Locomotives, comprenant des Carillons.

Becs de Gaz et de Lampes de toutes sortes.

Appareils à Vapeur, Ecrans en fer, Calorifères à la vapeur et à l'eau chaude.

Espagnolettes et fermetures françaises pour les croisées.

Fournitures de Chemins de Fer de toutes sortes.

Appareils électriques et leurs fournitures.

Ferronneries pour Entrepreneurs.

21 Février. 130—a

MOUCHES A PATATES. — Assurez votre récolte de patates en employant le plus pur Vert de Paris.

ELLEBORE.—Détruisez toutes les Chenilles sur les groseilliers en employant le pur Ellebore blanc. En vente chez

G. L. WIGHT, Pharmacien, Coin des rues St. Joseph et Richmond.

juin —a 231

DOMINION ORGAN COMPAY, BOWMANVILLE, ONTARIO.

Les Orgues de la Puissance

Ont obtenu les prix partout où elles ont été exhibées.

Au Centenaire, à Philadelphie, la plus haute récompense. Médaille internationale et Diplôme d'honneur pour le meilleur Orgue-Harmonium du monde.

Le seul Orgue en Canada qui ait reçu une récompense,

PREMIER PRIX sur tous les compétiteurs.......London, 1876.
PREMIER PRIX, médaille et diplôme.......Sydney-Australie, 1877.
PREMIER PRIX.......Hamilton, 1877.
PREMIER PRIX.......Markham, 1877.
PREMIER PRIX.......Wingham, 1877.
PREMIER PRIX.......Brampton, 1877.
PREMIER PRIX.......Brantford, 1878.
PREMIER PRIX.......Newmarket, 1878.
MEDAILLE INTERNATIONALE et Diplôme d'honneur...Paris, France, 1878.
MEDAILLE D'OR.......Toronto, 1878.
DEUX PREMIERS PRIX et DEUX MEDAILLES.......Toronto, 1879.

Instruments pour Salons et Eglises Garantis pour 5 ans. Conditions Libérales :—A meilleur marché que tout autre instrument de première classe.

Les personnes qui ont l'intention d'acheter, ainsi que les artistes et les amateurs sont spécialement invités à venir examiner ces instruments.

Prix extrêmement réduits à l'occasion des Fêtes de Noel et du Jour de l'An.

Prix : de $50.00 à $1200.00

Ecrivez pour catalogues et références.

L. E. N. PRATTE, Agent-Général pour la Province de Québec.

Entrepôt pour la Province :

280, RUE NOTRE-DAME, 280

Au magasin de musique de A. J. Boucher, Montréal.

Succursale : No. 3, rue du Platon, Trois-Rivières. 82

1 dollar par mois depuis $5.00 jusqu'à $20.00 d'achat. ENVOI FRANCO des catalogues

Au-dessus de VINGT dollars le payement est divisé en 20 mois.

AGENCE GÉNÉRALE DE LA **Librairie Française**

1 dollar par mois depuis $5.00 jusqu'à $20.00 d'achat. ENVOI FRANCO des catalogues

M. E. DANSEREAU & CIE.,

15, 17 & 19, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Livraison de tous les ouvrages de LIBRAIRIE française des principaux Editeurs, tel que

A. MAME et FILS (à Tours), F. F. ARDANT FRÈRES (à Limoges), J. LEFORT (à Lille), Vve H. CASTERMAN (à Tournai), V. PALME, J. LECOFFRE, POUSSIELGUE FRÈRES, PERISSE FRÈRE, GAUME et Cie, ALBANEL, *Baltenweck Sr*, FIRMIN DIDOT et Cie, HACHETTE et Cie, J. HETZEL et Cie, GARNIER FRÈRES, *L'Abbé Migne*, GUILLAUMIN et Cie, CHS. DELAGRAVE DELALAIN FRÈRE, G. MASSON, A. DELAHAYE, MARCHAL BILLARD, etc., etc.

Les ventes ont lieu aux prix de Paris, augmentés seulement des frais de douanes et transports, le paiement se faisant par fractions mensuelles.

Les Laveuses en Zinc

PLANET ET WAVERLEY

NOUVELLE PATENTE DE

E. B. EDDY,

SONT LES PLUS

BELLES LAVEUSES EN AMERIQUE

6 déc.—a

Poèles en gros et en détail

POELES de toutes descriptions et des plus nouveaux patrons toujours en magasin et aux plus bas prix GRILLES, POELES DE SALLE ET DE CUISINE, etc., etc.

JODOIN & CIE., 309, RUE ST. PAUL, MONTREAL

27 oct.—a 212

DEMÉNAGEMENT.

Ayant transporté son bureau d'affaires à un endroit très-fréquenté.

No 1, Place Beaver Hall

Le soussigné attire respectueusement l'attention du public sur son assortiment considérable de Pianos Steinway, Chickering Decker Frères, Gabler et Emerson, et sur son assortiment varié d'ORGUES DE SALON de Mason & Hamlin.

Tous ces instruments sont à vendre aux prix les plus réduits et aux conditions plus favorables.

Pianos à louer à tous les prix comme l'ordinaire.

Pianos accordés, déménagés, réparés, etc par des ouvriers d'expérience.

On accordera une attention spéciale aux ordres que l'on recevra.

JOSEPH GOULD.

6 juin.—228 a

PIANOS

Neufs et de seconde main à prix réduit Célèbres Orgues de Bell.

10—Place Phillips—10

22 août.—a 289

BONS PIANOS A VENDRE A BON MARCHÉ.

Nous avons actuellement en mains une douzaine d'excellents Pianos d'occasion qu nous avons pris en échange pour des Weber et autres. Nous les avons fait réparer et ce sont maintenant de très bons instruments. Les personnes qui n'ont pas les moyens de se procurer un Piano dispendieux feront bien de nous faire une visite pour voir ceux que nous avons et que nous vendrons à bon marché.

COMPAGNIE DE PIANOS DE NEW-YORK. Jacques

8 Novembre 47

AKEBMAN, FORTIER & CIE.

PAPETIERS

Régleurs, Imprimeurs, Lithographes Fabricants de Livres de Comptes.

258, rue St. Jacques, 258

Ci-devant JAMES SUTHERLAND

SPECIALITE — Livres de Comptes fabriqués sur commande.

12 août.—a

ACHETEZ VOS PRESENTS chez J. W. HANNAH & Cie, 219 rue McGill,

Nous avons un grand assortiment de Jouets d'Enfants à 6 c, 80c, $1.50 et $2.00 chacun, au meilleur marché de la ville. Sleighs d'enfants, Couteaux, Fourchettes et Cuillères, Patins, etc., que nous vendons à très-bas prix pour réduire notre stock. Venez nous voir.

21 déc.—r 9

CADEAUX POUR LES FÊTES

HENRY BIRKS & Cie.

BIJOUTIERS, ETC.,

222, rue St. Jacques

Invitent le public à faire l'examen de leur assortiment complet, comprenant les célèbres

Montres Nardin et Américaines,

Belles Orfèvreries, Argenteries, et autres.

Les plus belles Argenteries plaquées au plus bas prix.

11 Décembre. 79—r

CARTE.

Mr. G. Baccerini,

STATUAIRES ET ENTREPRENEURS

Déjà avantageusement connu du public, désire informer d'une manière particulière Messieurs les Curés, Marguilliers et autres, qu'il est maintenant prêt à faire l'entreprise d'aucuns

Travaux en décorations, Enduits en Plâtre ou en Ciment, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Eglises, Chapelles ou autres Edifices Publics.

Aussi, Ouvrages exécutés en stuc (imitation de marbre), aux prix les plus modérés. Il vient justement de terminer l'Eglise d'Yamachiche, P.Q., et ce, à la grande satisfaction des parties intéressées.

S'adresser à sa place d'affaires, No. 13, RUE GOSFORD, Montréal.

N. B.—Conditions libérales.

13 Février. 1m —134

Cet encrier tournant breveté et une bouteille contenant une pinte de l'encre de Brooks (*Congress Ink.*) pour $1.25.

Les avantages de cet encrier sur les autres, sont ceux-ci : il est pneumatique, il éloigne la poussière, empêche l'encre de s'évaporer ou d'épaissir, une bouteille pour l'encre rouge l'autre pour l'encre noire, toutes deux peuvent être mises à clef lorsqu'elles sont fermées et peuvent être retirées pour les laver, et en fait un des encriers les plus complets qui aient jamais été offerts au public. L'encre est une des meilleures du Canada ou des Etats-Unis ; elle est préparée par Billings, Clapp & Cie., chimistes, et est en usage dans les Banques, les Bureaux Publics et du Gouvernement, le Bureau de Poste, l'Hôtel-de-Ville et les Ecoles ; elle coule facilement, pas de dépôts, et se copie bien ; demandez à la faire bien connaître, nous nous faisons un plaisir de vendre une bouteille d'une chopine et un encrier tournant de $1.50 pour $1.25, livrés à aucune place. Demandez à votre papeterie le *Gem Puzzle*, prix, 15c. Un assortiment considérable de plumes toujours en mains.

ALFRED MADDOX, 135, Rue McGill.

140—r

Réparations de Maisons.

MM. LAVOIE & LEFEBVRE

Peintres de maisons et d'enseignes, imitateurs, tapissiers, blanchisseurs, etc., sont prêts à faire des travaux de première classe, à

25 pour cent meilleur Marché qu'ailleurs,

En exécutant l'ouvrage eux-mêmes, ils peuvent garantir pleine satisfaction.

Une visite est respectueusement sollicitée au No. 156, Rue St. Laurent, près de la Rue Dorchester et 760, Rue Ontario.

20 Février. 136—tm

M. Denis & Cie.,

Peintres de Maisons et d'Enseignes, Marchands de toutes sortes de Tapisseries, Peintures, Vitres, Brosses, etc., etc.,

Magasin et Bureau : 301¼, RUE St. LAURENT.

Atelier : 186, RUE Ste ELIZABETH

Montréal, 30 Juillet. 270—a k

E. C. HUGHES

Meublier, Tapissier et manufacturier de Lits à Ressorts.

175, rue St. Antoine

29 Sept. –sm 18

AUVENTS

Nouveaux goûts,

Patrons élégants,

Couleurs variées,

Bonne qualité.

Toutes le commandes sont exécutées sous la surveillance de M. HUDSON, qui est le seul autorisé à prendre des mesures et faire des contrats en notre nom.

Wm. Hudson & Cie.

143, rue St. Pierre.

1er mars 147 tm

James W. Duncan & Cie.

COMMERÇANTS DE

Bois et de Charbon

En Gros et en Détail,

No 2, BATISSE ST. JACQUES

CARRÉ VICTORIA, Montréal.

10 Juin. 29—tz m

CHARBON !

MINES DE SPRING HILL.

Charbon nouveau à engin et à poêle, venant directement de la mine, expédié par les chars à toutes les Stations de l'Intercolonial et du Chemin de Fer le Grand-Tronc et à tous leurs embranchements de la Province de Québec, en lots convenables aux acheteurs.

Pour renseignements, s'adresser à

ANDERSON, McKENZIE & CIE., Agents pour la Spring Hill Mining Co. 323, Rue des Commissaires.

11 Décembre. 79—qm

Exposition de la Puissance !

OUVERTE A TOUT L'UNIVERS.

POELES CLENDINNENG !

Le "LEADER" — La nouvelle Fournaise Clendinneng et les accessoires du POELE CLENDINNENG, ont obtenu le PREMIER PRIX sur tous les autres compétiteurs.

27 Septembre. 17—r

LINGERIE DE TROY.—Manufacture de Chemises et de Collets. Bureau, No. 9, rue Bleury ; Manufacture, No. 25, rue Bleury. Tous les travaux se font à la main. Aucune machine ou préparations chimiques en usage. Nouveaux plastrons posées à d'anciennes chemises. Réparages à bon marché.

R. G. BROWN, Propriétaire

août.—287

AVIS.

Je soussigné, donne avis par les présentes que j'ai cessé, le 21 Février courant, d'être le propriétaire de l'établissement de *La Minerve* et de faire affaire sous les nom et la raison sociale de " Dansereau & Cie."

J. B. ROLLAND.

Montréal, ce 21 Février 1880.

LA "MONTREAL ELECTRIC LIGHT COMPANY" s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session pour obtenir un acte d'incorporation pour la "*Montreal Electric Light Company,*" avec pouvoir de fournir de la lumière et un pouvoir moteur et dans la Ville et le District de Montréal, produite par l'électricité et tous les pouvoirs nécessaires à ces fins.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT, Solliciteurs des Appliquants.

Montréal, 23 Janvier 1880. 113

La Minerve,

JOURNAL QUOTIDIEN

PRIX D'ABONNEMENT.

CANADA

VILLE,	—Un an	$6.00
do	—Un an, d'avance	6.00
do	—Six mois	4.00
do	—Six mois, d'avance	3.00
CAMPAGNE,	—Un an	6.00
do	—Un an, d'avance	5.00
do	—Six mois	3.00
do	—Six mois d'avance	2.50

ETATS-UNIS:

Un an, (payable d'avance) en or......$[illegible]
Six mois " " ......2.[illegible]

FRANCE:

Un an.......$11.5[illegible]
Six mois.......6.0

(*Frais de Port payés par les Editeurs*)

TARIF DES ANNONCES.

Par ligne

Première insertion.......$0.10
Autres insertions si insérées tous les jours.......0.05
Autres insert. trois fois par semaine.......0.0[illegible]
" " deux fois " ....0.0[illegible]
" " une fois " ....0.0[illegible]
Un mois tous les jours.......1.0[illegible]
Deux " " ....1.[illegible]
Trois " " ....2.[illegible]
Six mois " ....3.[illegible]
Un an " ....5.[illegible]
Avis de naissance, Mariages ou Décès, 0.50

AVIS.

Toutes Notices et Avis spéciaux en faveur de Manufactures ou de Corporations privées et publiques, Concerts, etc., seront chargés vingt centins la ligne.

EDITION HEBDOMADAIRE

(Paraissant le Samedi matin.)

Un an, (payable d'avance) $1

(*Frais de port payés par les Editeurs*)

ANNONCES.

Par insertion

Une ligne $0.10
do trois mois.......0.75
do six mois.......1.25
do un an.......2.[illegible]

On pourra lire *La Minerve* à New York chez G. P. Rowell & Cie, agents de publicité qui la tiennent à l'usage du public

DANSEREAU & CIE., *Propriétaires*